

# Financement de l'économie

Les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires, notamment en Angleterre et aux États-Unis ont enclenché depuis avril une remontée des taux longs mondiaux. Ceci a engendré une appréciation du dollar et une baisse des marchés d'actifs. Les conditions de financement demeurent néanmoins favorables. La croissance des volumes de financement tend donc à se stabiliser.

## L'anticipation de hausse des taux courts est reflétée par la remontée des taux longs

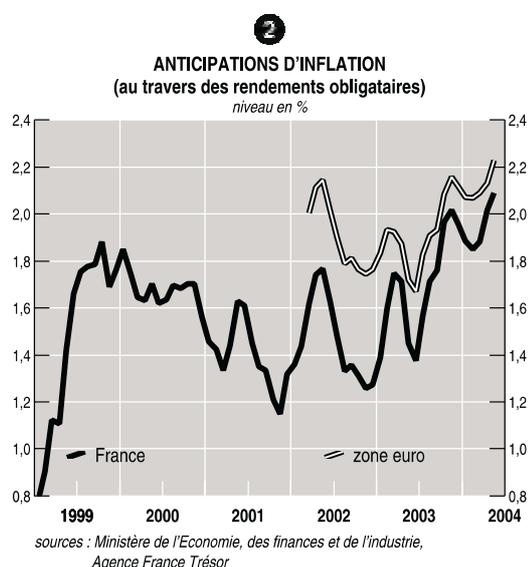
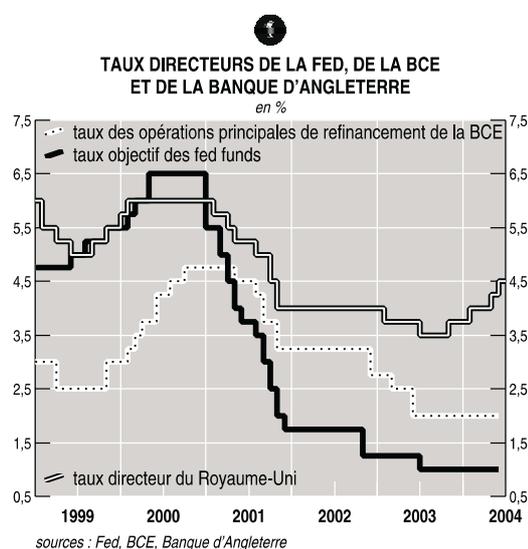
Aux États-Unis, la probabilité d'un relèvement à court terme de son taux directeur par la Réserve fédérale s'est fortement accrue à l'occasion de la dernière réunion de son comité directeur le 4 mai 2004, même si ce taux d'intérêt directeur a été maintenu au niveau historiquement bas de 1%, atteint depuis juin 2003 (cf. graphique 1). En effet le rythme d'inflation sous-jacente a augmenté sur la période récente tandis que les nouvelles données sur l'emploi témoignaient de la solidité de la croissance. En outre, la Fed a considéré le 4 mai 2004 que sa politique monétaire pourrait être durcie de manière progressive, alors qu'elle estimait précédemment qu'elle pouvait être « patiente » avant de procéder à ce resserrement monétaire. Les déclarations officielles récentes ont confirmé qu'étant donné le caractère fortement incertain de l'environnement (notamment le caractère durable de la forte hausse du prix du pétrole), une politique graduelle de remontée des taux pourrait être privilégiée. Les taux à terme suggèrent une hausse du taux directeur d'au moins 25 points de base à la fin du mois de juin 2004, au moment de la prochaine réunion du FOMC.

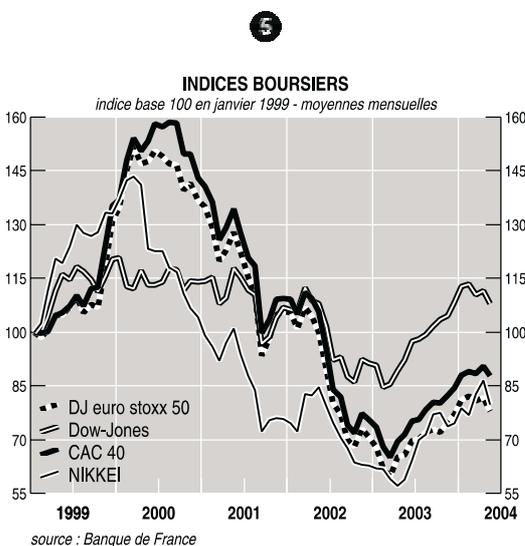
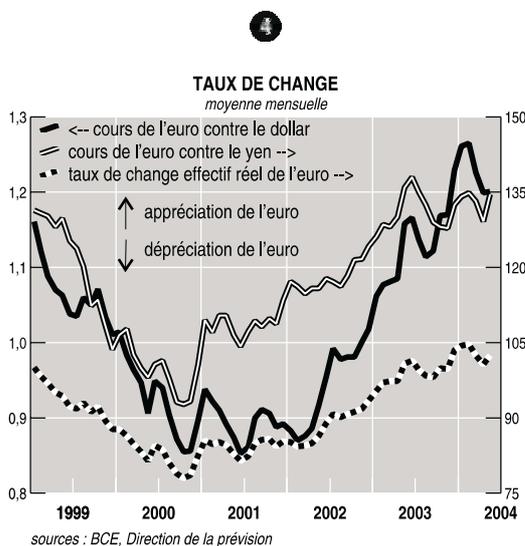
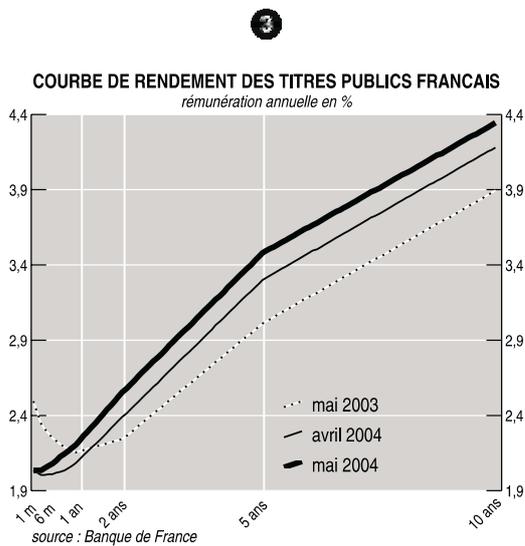
Les taux longs publics américains ont incorporé dès avril ces anticipations de remontée des taux directeurs. Ainsi le rendement des emprunts publics à 10 ans est passé aux États-Unis de 3,8% en mars à 4,7% en mai.

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu son taux directeur à 2%, estimant que les pressions inflationnistes à court terme, liées à la hausse du prix du pétrole, ne remettaient pas en cause les évolutions des prix à moyen terme. Toutefois la stabilité des prix pourrait être remise en cause si le prix du pétrole demeurait à un niveau durablement élevé et favorisait une accélération de la croissance des salaires et des coûts (effets de second

tour). À ce titre, les autorités de politique économique des pays membres du G7 ont demandé, lors de la réunion du 24 mai à New York, une « offre adéquate de pétrole de la part de l'OPEP pour faire revenir les prix à un niveau compatible avec une prospérité et une stabilité économiques mondiales durables ».

Les agents privés semblent considérer ce scénario comme vraisemblable. En effet les anticipations d'inflation retracées dans les marchés ne se sont que légèrement accrues sur la période, se situant en mai à





un niveau un peu supérieur à l'objectif de stabilité de la BCE (cf. graphique 2). En outre, au vu des contrats à terme, les investisseurs sur les marchés de taux ne s'attendent pas à un durcissement monétaire de la part de la BCE avant le second semestre de 2004, alors qu'ils attendent une hausse des taux d'intérêts directeurs américains dès le début de l'été. Ceci semble montrer que les anticipations de relèvement des taux directeurs des banques centrales sont actuellement plus liées aux situations nationales de croissance qu'à l'augmentation des prix du pétrole.

En zone euro l'augmentation des taux longs publics reste donc plus limitée qu'aux États-Unis. Le rendement des emprunts publics à dix ans pour la zone euro est ainsi passé de 4,0% en mars à 4,4% en mai. Cette évolution est également constatée sur les données françaises (cf. graphique 3).

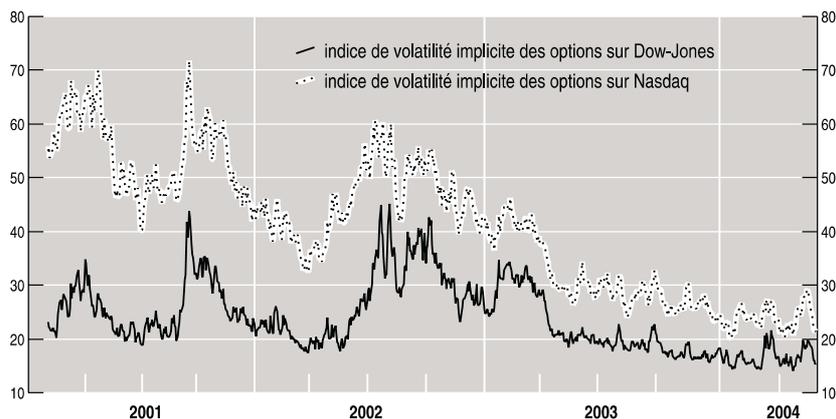
L'augmentation différenciée des taux longs américains et européens, liée à des anticipations de remontée des taux directeurs légèrement différentes, a eu un triple impact : une appréciation du dollar, un affaiblissement des bourses et un renchérissement du coût des emprunts obligataires privés.

### Les anticipations de hausses des taux ont d'abord favorisé une dépréciation de l'euro puis sa stabilisation...

L'euro, après avoir connu une longue période d'appréciation contre le dollar de juin 2001 à février 2004 (passant de 0,85 dollar à 1,26 dollar sur la période), s'est déprécié contre le dollar en mars et avril (cf. graphique 4). Il a ainsi perdu 4,8% de sa valeur, revenant autour de 1,20 dollar, sous l'effet des anticipations de hausse de taux américains. Le maintien de l'euro près de 1,20 dollar reste conditionné par deux facteurs principaux, dont l'évolution reste encore incertaine : le différentiel de rendement entre les deux zones lié au différentiel des taux d'intérêts directeurs de la Fed et de la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'évolution des monnaies asiatiques par rapport au dollar.

Concernant ce dernier point, le dollar a connu des fluctuations marquées par rapport au yen depuis février 2004. La forte appréciation du dollar intervenue entre fin mars et la mi-mai s'est ainsi interrompue brusquement en raison de la publication des bons résultats en terme de croissance de l'économie japonaise. Le dollar s'est alors déprécié contre le yen, sans que la Banque du Japon n'intervienne sur le marché des changes, contrairement à la période précédente.

## INDICES DE VOLATILITE ANTICIPEE A UN MOIS



source : Chicago Board of Exchange

### ...et elles ont entraîné une baisse des marchés d'actifs et un renchérissement limité des coûts d'endettement

Cette remontée des taux longs a pesé de février à mai 2004 sur les marchés d'actifs financiers, inversant la tendance à l'amélioration constatée depuis mars 2003 (cf. graphique 5). L'ampleur de ce retournement est cependant loin de compenser la hausse constatée lors de la période précédente : le Dow-Jones a baissé de 4,9% entre février et mai 2004 (contre une hausse de 32% entre février 2002 et mars 2003) et le DJ euro stoxx 50 a reculé de 5,1% (contre une hausse de 37%). De manière analogue, les marchés français et japonais ont connu une période de baisse entre avril et mai 2004 : le CAC40 et le Nikkei ont perdu respectivement 3,0% et 7,7% durant cette période. Depuis la mi-mai 2004 les principales bourses bénéficient d'un léger mouvement de reprise, en raison notamment des bons résultats publiés par les sociétés cotées. Par ailleurs, les incertitudes liées aux variations du prix du pétrole n'ont accru la volatilité anticipée sur les marchés que de manière limitée (cf. graphique 6).

En matière de financement sur les marchés obligataires, les sociétés américaines et européennes n'ont pas subi pleinement l'impact de la hausse des taux constatée sur les emprunts publics (cf. graphique 7). En effet, ces sociétés ont bénéficié de réductions significatives de leurs *spreads*<sup>(1)</sup>. Ainsi, les entreprises américaines de qualité moyenne (cotées BBB) ont vu leur *spread* obligataire passer de 158 points de base en mars à 145 points en avril 2004. Quant aux entreprises de la zone euro, elles ont bénéficié soit d'une stabilisation de leur *spread* pour les emprunts à long terme soit d'une réduction pour les emprunts à court terme.

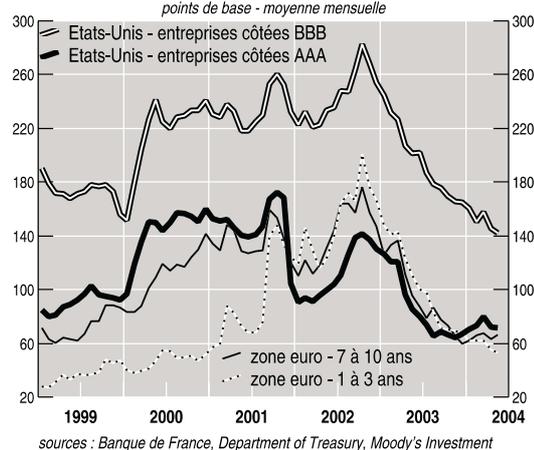
Les évolutions des conditions d'octroi des crédits bancaires, semblent également assez mesurées. Ainsi, en France, les taux des nouveaux prêts se sont stabilisés en début d'année et ont même diminué dans le cas des financements à court terme des socié-

tés non financières. La seule exception concerne les crédits à la consommation des ménages qui ont subi une légère hausse. Les banques de la zone euro, interrogées en avril, prévoient un assouplissement de leurs conditions d'octroi de crédits aux entreprises pour le second trimestre 2004 tandis que la situation du crédit aux ménages demeurerait inchangée.

### Le rythme de croissance du crédit se stabilise

Après une période de reprise des crédits bancaires au secteur privé liée au redémarrage de l'activité économique, le taux de croissance des crédits

### ECART DE TAUX ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET TITRES PUBLICS

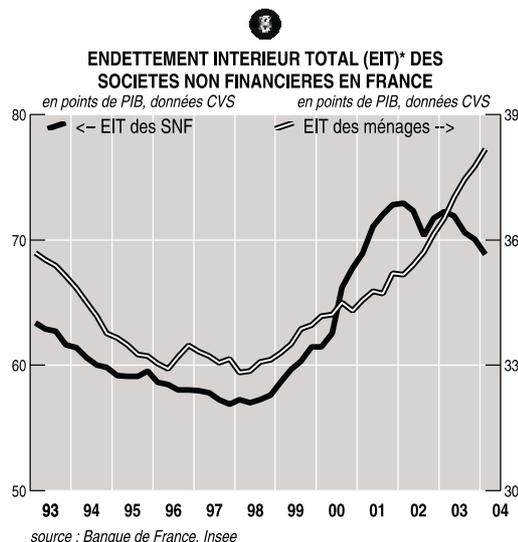


sources : Banque de France, Department of Treasury, Moody's Investment

(1) Le *spread* est une mesure de la prime de risque supportée par les sociétés privées, égale à l'écart entre le rendement des titres de dettes émises par les sociétés non financières et celui des titres d'État « sans risque ».

semble se stabiliser. Ainsi, dans la zone euro, les crédits au secteur privé progressent à un rythme de 5,1% en avril en glissement trimestriel annualisé.

En France, les crédits aux ménages ont bénéficié en avril d'une croissance comparable aux mois précédents : la hausse des crédits à la consommation (hors trésorerie) a compensé la diminution des crédits aux logements et des crédits de trésorerie. Le taux de croissance des crédits aux logements demeure cependant élevé (11% en avril 2004, en glissement trimestriel annualisé) en raison du faible niveau des taux relatifs à ces prêts. Pour les sociétés non financières, les évolutions se stabilisent. D'une part, le taux de croissance des crédits à l'investissement se maintient à un bon niveau (+3,7% en mars 2004). Ceci est vraisemblablement favorisé par la baisse de l'endettement des sociétés, qui diminue de 70,1% du PIB au quatrième trimestre 2003 à 68,9% au premier trimestre 2004 (cf. graphique 8). D'autre part, le taux de croissance des crédits de trésorerie devient négatif (s'établissant à -6,7% en avril 2004) même si cela correspond à un fort rebond des financements de marché à court terme (55,4% de taux de croissance en avril 2004). Globalement l'endettement intérieur total progresse de 4,5% en avril 2004, demeurant sur le rythme favorable constaté depuis fin 2003.



(\*) L'endettement intérieur total (EIT) des sociétés non-financières (SNF) agrège l'ensemble des dettes des SNF résidentes contractées auprès des résidents ou des non-résidents, sous forme de prêts ou d'émission de titres de créances sur les marchés de capitaux. L'EIT des ménages agrège l'ensemble des dettes des ménages résidents contractées auprès des résidents ou des non-résidents.

Au total, malgré la légère dégradation observée ces derniers mois, les conditions de financement demeurent favorables, conduisant au maintien d'une croissance assez élevée des volumes de financement. ■

# Éléments du compte des administrations publiques

Comme en 2002, les recettes fiscales<sup>(1)</sup> des administrations publiques (APU) ont peu progressé en 2003 (+0,7% après +0,5%). Elles ont été freinées par l'atonie de l'activité économique et dans une moindre mesure, par les mesures d'allègements fiscaux appliqués à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). Comme, dans le même temps, les dépenses des administrations publiques ont continué de croître de manière assez soutenue, le déficit public, au sens du traité de Maastricht, s'est nettement creusé pour atteindre 64,3 milliards d'euros, soit 4,1% du PIB. Après avoir baissé depuis 2000, le taux de prélèvement obligatoire s'est stabilisé en 2003 à 43,8%.

En 2004, la reprise de l'activité économique devrait renforcer la croissance des recettes fiscales des administrations publiques. De plus, l'effet de modération liée à la baisse de l'IRPP serait en partie compensé par la création de la contribution solidarité.

(1) Dans cette fiche, les recettes fiscales regroupent les impôts sur la production et les importations (exemples TVA, TIPP, taxe professionnelle, taxe foncière...) et les impôts sur les revenus et les patrimoines des sociétés et des ménages... (cf. tableau).

Les impôts sur la production et les importations accélèreraient nettement en 2004. Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine devraient repartir en hausse notamment du fait de la stabilisation des impôts versés par les sociétés. Les recettes des impôts en capital accélèreraient fortement après le repli en 2003.

**En 2003, les recettes fiscales perçues par les administrations publiques ont continué de progresser faiblement, freinées d'une part par les impôts spécifiques sur les produits et soutenues d'autre part par les impôts sur le revenu versés par les ménages**

La quasi-stagnation des recettes fiscales des administrations publiques a masqué des évolutions différentes par composantes. En effet, alors qu'en 2002, la croissance soutenue des impôts sur la production et les importations compensait la forte baisse des impôts courants sur le revenu et le patrimoine, les évolutions 2003 ont été moins contrastées : les impôts sur la production et les importations ont ralenti

## IMPOTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1)

(poids correspondant à l'année 2003)

	Glissements semestriels (évolution en %)						Niveaux en milliards d'euros			Moyennes annuelles (évolution en %)		
	2002		2003		2004		2002	2003	2004	2002	2003	2004
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.						
<b>Impôts sur la production et les importations (56,3%)</b>	2,8	1,2	0,3	2,4	3,9	2,0	230,1	235,5	249,5	4,2	2,3	6,0
TVA totale grevant les produits (25,6%)	3,0	0,6	1,6	1,6	4,3	1,2	104,0	107,2	112,9	3,6	3,0	5,3
Impôts spécifiques sur les produits (15,9%)	2,9	2,4	-2,2	2,5	4,0	1,3	66,1	66,6	70,4	5,6	0,8	5,7
Impôts sur les salaires et main d'oeuvre (4%)	5,8	2,8	1,0	5,6	0,9	10,4	15,9	16,7	18,4	8,2	5,0	9,9
Autres impôts liés à la production (10,7%)	1,2	0,4	0,7	2,9	4,0	2,1	43,8	44,7	47,6	1,8	2,0	6,5
<b>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (41,6%)</b>	0,7	-10,1	7,5	-0,1	2,5	-4,8	176,0	174,1	176,9	-4,3	-1,1	1,6
Impôts sur le revenu versés par les sociétés (7,8%)	-10,0	-4,6	-15,3	7,0	-0,5	-14,7	38,0	32,6	32,4	-13,2	-14,3	-0,5
Impôts sur le revenu versés par les ménages (30,2%)	5,1	-13,3	16,6	-1,9	3,5	-2,6	122,4	126,2	128,6	-1,0	3,1	1,9
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine (3,4%)	-5,3	4,9	-2,2	-0,2	2,5	-2,8	14,3	14,1	14,7	-5,0	-1,2	3,9
<b>Impôts en capital (2,1%)</b>	14,6	-19,8	7,1	-10,5	18,0	-13,7	8,9	8,6	9,3	9,1	-4,0	8,5
<b>Total des impôts perçus par les APU</b>	2,2	-4,2	3,3	1,0	3,7	-1,1	415,1	418,2	435,7	0,5	0,7	4,2

Prévision

Les impôts sont classés ici et évalués selon les conventions de la Comptabilité nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale

(2) Recouvrement notamment sur l'impôt sur le revenu proprement dit (IR) et la CSG

NB : Les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2003

NB : Certaines données comme la TVA totale, grevant les produits et les impôts spécifiques sur les produits, sont corrigées des jours ouvrables, ce qui a un effet sur les données annuelles

(+2,3% après +4,2%) et les impôts courants sur le revenu et le patrimoine se sont infléchis (-1,1% après -4,3%).

Le ralentissement des recettes sur la production a été avant tout le résultat de la moindre croissance des impôts spécifiques sur les produits comprenant notamment la taxe sur les tabacs et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) (+0,8% après +5,6%). Pour la première, les hausses de taux intervenues en janvier et octobre 2003, se sont accompagnées d'un net ralentissement de la consommation de tabac (-13% pour l'année 2003) et des rentrées fiscales. Pour la seconde, la suppression en juillet 2002 du dispositif d'ajustement automatique de la taxe sur les produits pétroliers (dit dispositif de « TIPP flottante ») et la baisse de la consommation en produits pétroliers sur l'année 2003 ont freiné la progression des recettes de TIPP en 2003. Par ailleurs, le produit net de la taxe sur la valeur ajoutée grevant les produits a continué de progresser en 2003 mais plus faiblement (+3,0% après +3,6%).

Les recettes des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre ont également ralenti en 2003 (+5,0% après +8,2%). Cette moindre hausse a été engendrée par les ralentissements, d'une part, des recettes de la taxe sur les salaires (elles se sont infléchies comme la masse salariale) et, d'autre part, des cotisations d'assurance garantie salaires (AGS). Les augmentations du taux d'AGS intervenues en 2003 au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> septembre ont été moins fortes qu'en 2002.

Parmi les composantes des impôts sur la production, seule la croissance des recettes sur les « Autres impôts liés à la production » s'est maintenue en 2003 (+2,0% après +1,8%). Ce maintien a découlé pour l'essentiel de la progression des recettes de taxe professionnelle et de taxe foncière perçues par les collectivités locales en 2003 suite à l'augmentation des taux d'imposition locale.

Le ralentissement global des impôts sur la production a été compensé par la moindre baisse de l'impôt sur le revenu et le patrimoine (-1,1% en 2003 contre -4,3% en 2002). Cette dernière a reposé sur le retour à la hausse des recettes d'impôts sur le revenu versés par les ménages (+3,1% après -1,0%) notamment des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP). En effet, d'une part, les mesures de baisse de l'IRPP ont été de moindre ampleur en 2003 qu'en 2002 (près de 5 milliards d'euros en 2002 contre 915 millions d'euros au titre de la poursuite des mesures d'allègement de l'IRPP<sup>(2)</sup>) et, d'autre part, les mesures de baisse des taux de l'IRPP en 2003 ont été compensées par l'augmentation de l'assiette, c'est-à-dire les revenus des ménages avant impôt en 2002. En revanche, les recettes de la contribution sociale généralisée (CSG) se sont, comme les revenus d'activité, légèrement infléchies en 2003 et les impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières ont baissé en 2003 (-14,3% après -13,2%). Cette dernière évolution s'explique par la situation conjoncturelle défa-

vorable aux entreprises observée depuis 2001. Celle-ci a engendré de moindres rentrées fiscales en 2002 et 2003. Du fait du mécanisme des acomptes et du solde, la baisse des recettes de l'impôt sur les sociétés a été plus marquée au premier semestre de 2003, les recettes se stabilisant ensuite au second semestre.

### **En 2004, les recettes fiscales accélèreraient nettement malgré le ralentissement des impôts sur le revenu payés par les ménages**

En 2004, la progression de l'ensemble des impôts perçus par les administrations publiques devrait atteindre 4,2%, un rythme qu'elle n'a pas connu depuis 1999. Cette accélération devrait concerner aussi bien les impôts sur la production et les importations (+6,0% après +2,3%) que les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+1,6% après -1,1%) ou que les impôts sur capital (+8,5% après -4,0%).

### **L'accélération des impôts sur la production et les importations serait soutenue notamment par la forte croissance de la consommation au début de l'année**

La forte accélération des impôts sur la production et les importations en 2004 s'expliquerait en partie par la hausse des recettes de TVA. Celles-ci devraient accélérer en 2004 parallèlement à la forte croissance de la consommation au premier trimestre de 2004.

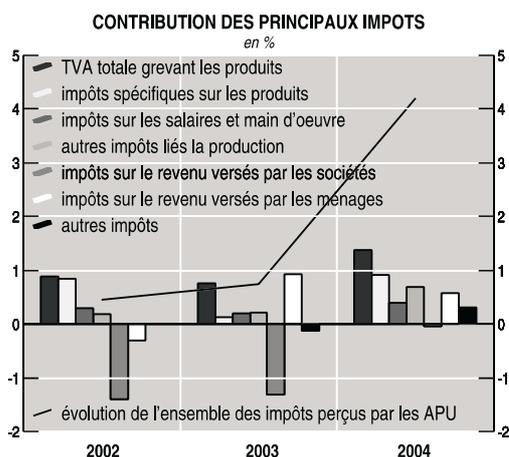
La progression des recettes sur les impôts spécifiques sur les produits agirait également sur celle des impôts sur la production et les importations. Elle atteindrait 5,7%. Cette hausse proviendrait en partie de l'augmentation de la consommation de produits pétroliers observée au premier trimestre de 2004.

Par ailleurs, les recettes sur les « Autres impôts liés à la production » augmenteraient également plus fortement (+6,5% après +2,0%) du fait du dynamisme de l'assiette des impôts locaux. Cette hausse intervient malgré le relâchement en 2004 de la pression fiscale (+1,5% après +2,2% en 2003<sup>(3)</sup>).

Enfin, les recettes des impôts sur les salaires et la main-d'œuvre accélèreraient notablement en 2004 passant de +5,0% en 2003 à +9,9%. Cette hausse serait nettement visible au second semestre de 2004 du fait de la mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004 de

(2) Source : *Projet de loi de finances pour 2004*.

(3) Source : *Dexia*



la contribution solidarité<sup>(4)</sup>. Par ailleurs, cette hausse s'accompagnerait du relèvement des taux du Versement transport versé par les entreprises de plus de neuf salariés aux collectivités locales pour financer les réseaux de transport collectif. Les taxes sur salaire et les autres cotisations évolueraient quant à elles comme la masse salariale (cf. fiche « Revenus des ménages »).

### La stabilisation des impôts sur le revenu payés par les sociétés entraînerait une hausse des impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés financières et non financières se stabiliserait en 2004 (-0,5% après -14,3% en 2003) en raison de la stabilisation des recettes d'impôts sur les sociétés (IS). L'amélioration des bénéfices des sociétés prévue pour 2004 expliquerait cette dernière, les acomptes versés au premier trimestre par les entreprises au titre de l'année 2004 étant d'ores et déjà plus élevés qu'en 2003.

Les recettes des impôts sur le revenu (y compris CSG) acquittés par les ménages progresseraient en 2004. Leur hausse surviendrait au cours du premier

semestre de 2004 en raison de la concentration sur le second semestre de 2003 des baisses de l'IRPP. En 2004, la progression des recettes de l'IRPP serait freinée d'une part, par la prise en compte des nouvelles baisses d'impôts dès le début de 2004 dans les premiers acomptes et mensualités, et d'autre part, par la création d'un acompte pour accélérer le versement de la prime pour l'emploi (PPE). Cet acompte, de même que les restitutions ou dégrèvements au titre de la PPE sont déduits du montant de l'IRPP. Au final, les impôts sur le revenu payés par les ménages augmenteraient de 1,9% en 2004, bénéficiant par ailleurs des recettes supplémentaires engendrées par la mise en place de la contribution solidarité.

Enfin, les impôts en capital bénéficiant de la réduction temporaire des droits sur les donations en pleine propriété<sup>(5)</sup>, repartiraient à la hausse en 2004 (+8,5% après -4,0%). En effet, les avantages de cette mesure devraient séduire les éventuels donataires jusqu'au 30 juin 2005, le mouvement étant déjà amorcé au premier trimestre de 2004.

Ces avantages fiscaux s'accompagnent d'une exonération temporaire totale de droit de mutation sur les dons de sommes d'argent effectués par des parents ou des grands-parents au profit de leurs enfants ou petits-enfants. Cette exonération concerne des dons n'excédant pas 20 000 euros et effectués entre le 1<sup>er</sup> juin 2004 et le 31 mai 2005. ■

(4) La contribution solidarité dont la mise en place est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2004, doit permettre, en échange d'une journée de travail supplémentaire accordée aux entreprises, de financer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et handicapées. La première « journée de solidarité » interviendra entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2005, elle sera déterminée par des accords de branches ou d'entreprises. Le lundi de Pentecôte serait choisi en cas d'absence d'accord.

La contribution solidarité devrait induire en 2004 un supplément de recettes de près de 790 millions d'euros payées par les entreprises sur la masse salariale à hauteur de 0,3% et de 130 millions d'euros perçus sur les revenus du capital à hauteur de 0,3% également.

(5) Les donations consenties en pleine propriété entre le 25 septembre 2003 et le 30 juin 2005 bénéficient d'une réduction de droits de 50%, quel que soit l'âge du donateur.

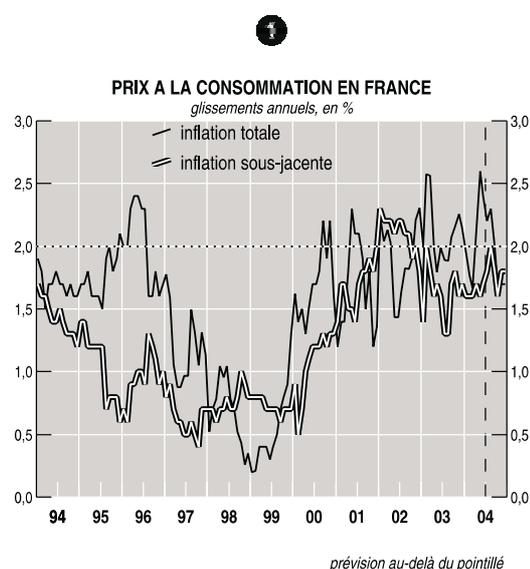
# Prix à la consommation

Après un repli à 1,7% à la fin du premier trimestre de 2004, l'inflation s'est redressée dès le début du printemps. Elle s'est établie à 2,6% en mai. Ces mouvements à la baisse puis à la hausse reflètent essentiellement le profil d'évolution des prix énergétiques. L'inflation sous-jacente<sup>(1)</sup> est quant à elle demeurée relativement stable depuis le début de l'année (+1,6% en mai 2004 après +1,7% en décembre 2003).

Le glissement annuel d'ensemble avoisinerait 2,4% en juin. Il se replierait ensuite progressivement pour revenir en deçà de 2% en décembre. Sous les hypothèses d'un cours du baril de pétrole au voisinage de 35\$ le baril au troisième trimestre puis en repli à 32\$ le baril au quatrième trimestre et sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro toujours proche de 1,20 dollar, le glissement annuel des prix énergétiques connaîtrait en effet un reflux. Les prix du tabac resteraient stables et la décélération des prix alimentaires se poursuivrait jusqu'à la fin de l'été.

L'inflation sous-jacente s'accroîtrait très légèrement en juin (+1,7%). Elle serait quasiment stable au second semestre de 2004 (+1,8% en décembre). En particulier, s'agissant des produits manufacturés, l'effet de la remontée passée des prix en devises des matières premières industrielles serait en partie compensé par l'appréciation passée de l'euro. Par ailleurs, le glissement annuel des prix des services évoluerait peu du fait de la stabilité passée du rythme de progression des salaires.

La mise en oeuvre de l'accord de baisse des prix dans la grande distribution signé le 17 juin pourrait accentuer le repli de l'inflation à l'automne (cf. encadré).



(1) Indice hors tarifs publics et produits volatils, corrigé des mesures fiscales.

## LES PRIX À LA CONSOMMATION

Regroupements (pondérations 2004)	Glissements annuels en fin de semestre						Moyennes annuelles		
	juin 2002	déc. 2002	juin 2003	déc. 2003	juin 2004	déc. 2004	2002	2003	2004
Alimentation (17,1%)	1,7	1,4	2,5	2,4	1,1	1,2	2,6	2,3	1,1
Tabac (2,1%)	8,4	8,1	10,3	30,2	29,0	9,7	8,4	14,3	25,1
Produits manufacturés (29,8%)	0,6	0,5	0,2	0,4	0,2	0,3	0,7	0,2	0,2
Énergie (6,9%)	-5,6	3,8	0,5	-0,1	6,3	2,7	-1,6	2,5	2,2
dont : produits pétroliers (4,1%)	-8,7	6,8	-0,3	-0,5	11,0	3,4	-3,2	3,1	4,0
Services (44,1%)	2,8	3,4	2,9	2,4	2,5	2,5	3,0	2,6	2,5
dont : loyers-eau (7,5%)	2,4	3,0	2,9	2,5	2,5	2,7	2,4	2,7	2,7
services de santé (5,3%)	2,4	7,8	4,7	1,0	0,6	0,3	3,5	3,7	0,7
transports-communications (4,9%)	0,7	0,6	2,6	1,5	1,1	1,0	1,1	1,6	1,1
autres services (26,3%)	3,4	3,1	2,6	2,8	3,1	3,0	3,3	2,8	3,1
<b>Ensemble (100%)</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
Ensemble hors énergie (93,1%)	2,0	2,1	2,1	2,4	2,0	1,7	2,2	2,1	2,0
<b>Ensemble hors tabac (97,9%)</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>
<b>Inflation sous-jacente (61,3%)<sup>(1)</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>

■ Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

## Les prix de l'énergie ralentiraient à partir de l'été avec l'amorce de la baisse des prix du pétrole

Au premier trimestre de 2004, le glissement annuel des prix de l'énergie a connu un net reflux pour revenir à -3,3% en mars, après -0,1% en décembre 2003. Ce repli est dû à un effet de base : les prix de l'énergie se sont accrus de 2,5% au cours du premier trimestre de 2004 alors qu'ils avaient augmenté de 5,9% au cours du premier trimestre de 2003. Depuis mars, le glissement annuel des prix de l'énergie s'est nettement redressé (+7,4% en mai après -3,3% en mars). Ce rebond constitue le contrecoup de la forte décreue enregistrée au début du printemps 2003 et reflète la forte hausse du prix du pétrole des derniers mois. En juin, le glissement annuel des prix énergétiques s'établirait à 6,3%.

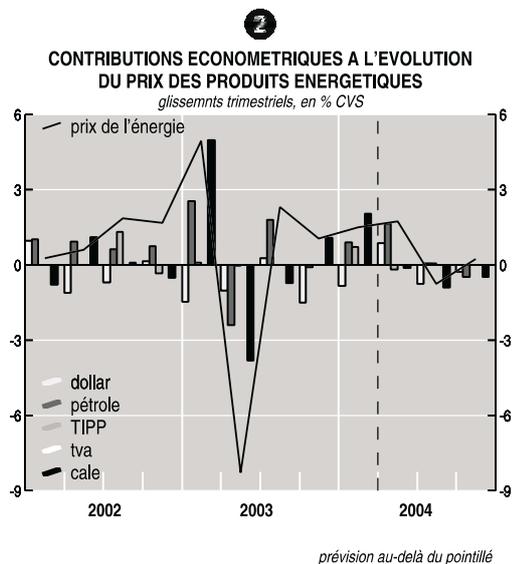
Il se replierait notablement au cours du second semestre sous l'effet de la décélération des prix pétroliers et des tarifs de l'électricité (+2,7% en glissement annuel en décembre). Cette prévision est fondée sur l'hypothèse que le cours du Brent s'établirait à 35\$ le baril au troisième trimestre puis se replierait à 32\$ le baril au quatrième trimestre, et que le taux de change de l'euro resterait proche de 1,20 dollar. Avec le recul des tensions sur les marchés, les marges des raffineurs diminueraient au second semestre, après une forte progression au deuxième trimestre. Dans ces conditions, les prix des produits pétroliers baisseraient (+3,4% en glissement annuel en décembre, après +11,0% en juin). Par ailleurs, les prix de l'électricité ralentiraient quant à eux fortement (-0,1% en glissement annuel en décembre, après +2,9% en juin).

Néanmoins, sans contrecarrer cette tendance générale à la baisse, les tarifs du gaz de ville pourraient augmenter nettement au second semestre du fait de la hausse passée du prix du pétrole.

## Les prix du tabac cesseraient d'augmenter

Le glissement annuel des prix du tabac s'est maintenu à un niveau élevé en début d'année (+29,0% en mai 2004, après +30,2% en décembre 2003) en raison du relèvement du taux normal du droit de consommation sur les tabacs intervenu le 5 janvier 2004.

En dépit de la baisse des marges des fabricants de tabac au premier semestre du fait de la hausse des taxes, les prix du tabac n'augmenteraient pas au second semestre : les fabricants préféreraient laisser leurs marges à un niveau bas plutôt que de risquer de perdre encore des débouchés en augmentant leurs prix.



En fin d'année, avec la sortie du calcul de la forte hausse enregistrée à l'automne 2003, le glissement annuel des prix du tabac diminuerait nettement (+9,7% en décembre).

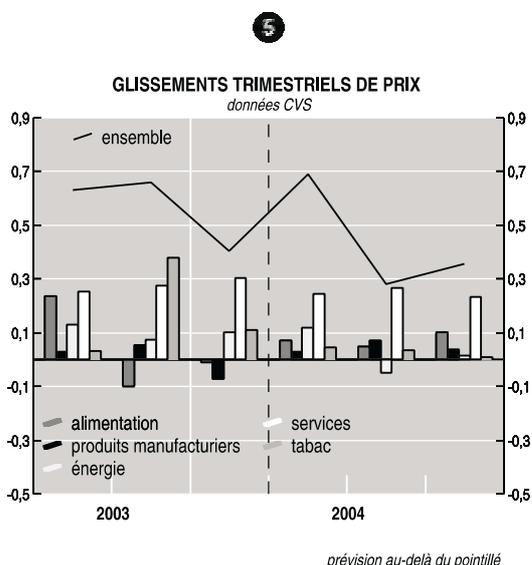
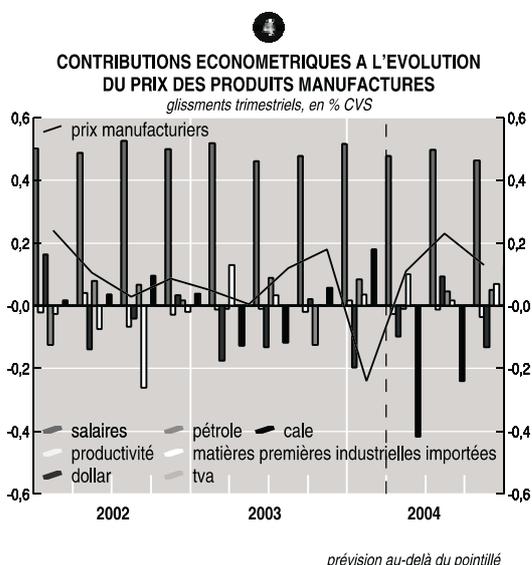
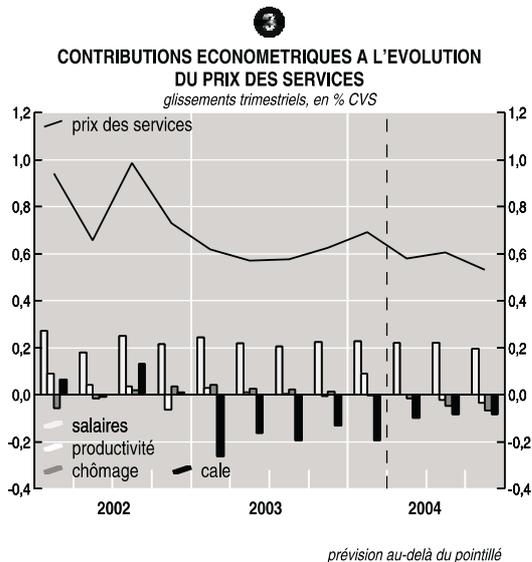
## Les prix alimentaires connaîtraient une accalmie

Depuis le début de 2004, les prix alimentaires ont connu une nette décélération (+1,8% en glissement annuel en mai, après +2,4% en décembre). Ce ralentissement est surtout dû aux prix des produits frais (+1,2% en glissement annuel en mai, après +4,4% en décembre). Leurs prix ont en effet enregistré durant l'hiver et le début du printemps des hausses plus modérées que l'an dernier en raison de conditions climatiques plus favorables.

Le ralentissement des prix alimentaires se poursuivrait au cours de l'été. Leur glissement annuel connaîtrait ainsi un creux en septembre à -0,1% sous l'effet du repli passé des cours des matières premières alimentaires et de l'appréciation passée du taux de change. En 2003, les cours en devises du sucre et du cacao ont en effet fortement baissé et les prix des céréales ont cessé d'accélérer. Les prix alimentaires accéléreraient toutefois en fin d'année en raison d'un effet de base (+1,2% an glissement annuel en décembre).

## Le rythme de progression des prix des services resterait stable

En mai 2004, le glissement annuel des prix des services est quasiment stable par rapport à celui de décembre 2003 (+2,5% en mai 2004, après +2,4% en décembre 2003). Les prix des services autres que ceux des postes loyers-eau, santé, transports-communications (« autres services ») ont légèrement accéléré (+3,1% en glissement en mai après +2,8% en décembre). Ce mouvement est en partie lié à l'accélération notable des tarifs des assurances, dû notam-



ment à la hausse du coût des réparations automobiles et à la création de la prime obligatoire de catastrophe industrielle. Les prix des services de protection sociale ont également progressé significativement, cette hausse s'expliquant notamment par le passage aux 35 heures de certaines catégories de personnel dans les maisons de retraite. À l'opposé, les prix des services de santé ont poursuivi leur ralentissement (+0,7% en glissement annuel en mai 2004, après +1,0% en décembre 2003). De même, en mai, le glissement annuel des prix des « transports-communications » est en repli par rapport à décembre (+1,2% en mai après +1,5% en décembre 2003) : dans les transports aériens, l'effet de la hausse du prix du pétrole sur les tarifs a été plus que compensé par les effets de la couverture prise par les transporteurs contre ce risque et de l'intensification de la concurrence sur les trajets domestiques et européens.

Au second semestre, le glissement annuel des prix des services demeurerait stable (+2,5% en décembre comme en juin). Le rythme de progression des prix des « autres services » serait quasiment inchangé (+3,0% en décembre, après +3,1% en juin). Ce maintien résulterait notamment de la stabilité passée des évolutions salariales. Les prix des services de santé poursuivraient le ralentissement entamé au début de 2003 (+0,3% en glissement annuel en décembre après +0,6% en juin). Cette nouvelle décélération serait notamment due à la sortie du calcul du glissement du relèvement du tarif de la consultation des spécialistes, intervenu en septembre 2003. À l'opposé, les loyers accéléreraient légèrement (+2,7% en décembre après +2,5% en juin). Ils sont en effet en partie indexés sur l'indice du coût de la construction, lequel est un peu plus dynamique depuis un an. De même, le glissement annuel des prix des transports augmenterait légèrement (+1,8% en décembre après +1,6% en juin) en raison notamment de la hausse des tarifs de la SNCF et de la RATP.

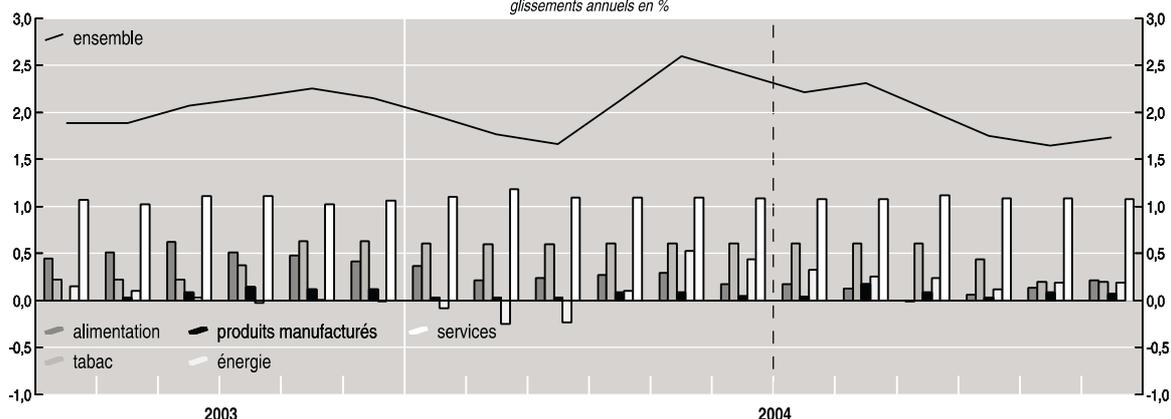
### Le glissement annuel des prix des produits manufacturés resterait quasiment stable

Au début de 2004, le glissement annuel des prix des produits manufacturés a fléchi (+0,1% en janvier après +0,4% en décembre) : l'ampleur des baisses de prix liées aux soldes d'hiver a en effet été nettement plus forte que précédemment. L'effet des soldes n'a été que temporaire : le glissement annuel est remonté à 0,3% en mai. Il reviendrait à 0,2% en juin.

Au second semestre, les prix des produits manufacturés progresseraient très légèrement (+0,3% en glissement annuel en décembre après +0,2% en juin). L'effet haussier de la remontée passée des cours des matières premières serait en partie limité par l'impact de l'appréciation passée de l'euro et par le recul des prix des médicaments. Une série de grands médicaments verront en effet leur brevet tomber dans le domaine public en 2004. ■



## DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE contributions des grands postes glissements annuels en %



prévision au-delà du pointillé

### ENCADRÉ : BAISSÉ DES PRIX DANS LA GRANDE DISTRIBUTION

Les représentants de la grande distribution et des industriels fabricant des produits de grande consommation se sont réunis le 17 juin 2004 pour s'accorder sur une diminution de leurs prix. La baisse concerne les prix des produits de marque des grands industriels. Le champ couvrira notamment une partie de l'alimentation hors produits frais, les produits d'hygiène corporelle et les produits d'entretien ménager. La baisse sera de 2% en septembre par rapport à juin, et sera poursuivie en 2005. Elle repose en partie sur une réduction des sommes versées par les industriels aux distributeurs pour la mise en valeur de leurs produits. L'accord prévoit par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'observation des prix.

Le contenu de l'accord n'étant pas encore connu au moment de l'élaboration de cette note, son impact n'a pas été pris en compte dans la prévision chiffrée. Dans l'hypothèse d'une application rigoureuse de l'accord à la totalité des produits de marque du champ « produits alimentaires, hygiène beauté, entretien et petits articles de consommation courante », la baisse de l'indice des prix serait de l'ordre de 0,15% à 0,2%. ■

# Emploi

Après avoir connu un recul de 36 000 postes en 2003, l'emploi salarié marchand renouerait avec la croissance en 2004. Compte tenu du délai d'ajustement de l'emploi aux fluctuations de l'activité, l'amélioration du contexte économique amorcé dès l'été 2003 se traduirait par une reprise des créations d'emplois à partir du deuxième trimestre de 2004. L'emploi salarié marchand progresserait régulièrement tout au long des trois derniers trimestres. Ainsi, 40 000 emplois salariés marchands seraient créés en 2004, soit une hausse de 0,3%.

Toutefois, l'emploi total reculerait d'environ 15 000 postes en 2004 (-0,1% en glissement annuel), après une perte de 70 000 emplois en 2003. Les créations d'emplois du secteur marchand seraient compensées par la baisse sensible de l'emploi du secteur tertiaire non marchand.

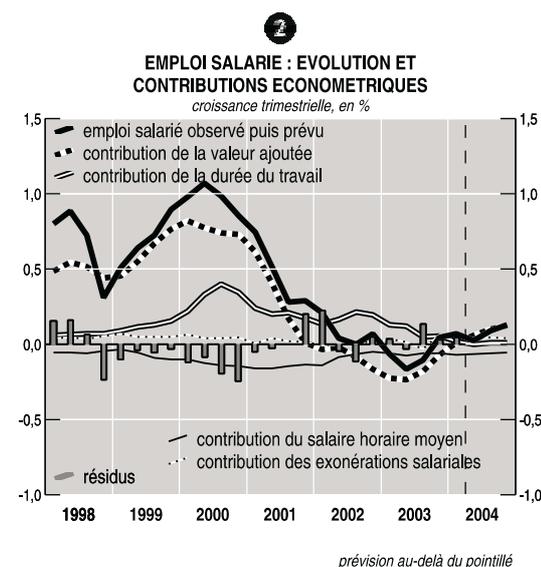
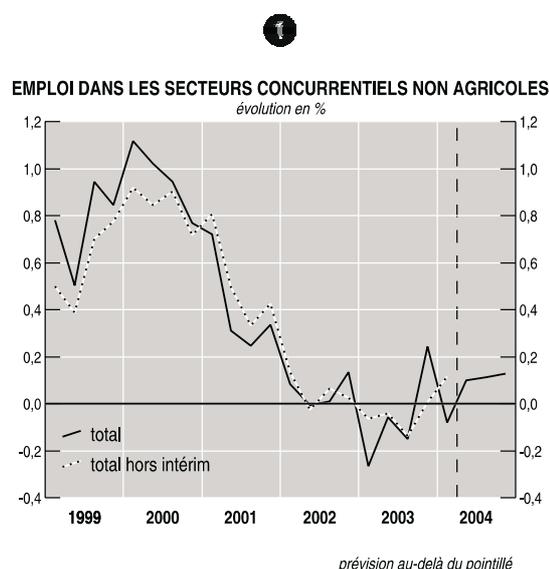
## Entraîné avec retard par la reprise de l'activité, l'emploi salarié marchand renouerait avec la croissance courant 2004...

Malgré la vigueur de l'activité économique depuis la mi-2003, l'emploi salarié marchand a subi une baisse de 0,1% au cours du premier trimestre de 2004 (après +0,2% au quatrième trimestre de 2003), permettant aux entreprises de restaurer leur taux de marge dégradé au cours de l'année 2003. La baisse de l'emploi salarié marchand est largement imputable au recul de l'emploi intérimaire, qui subit un contrecoup notable (-5,0%) au cours des trois premiers mois de 2004, après une forte augmentation au quatrième trimestre 2003 (+6,6%). Hors intérim, l'emploi salarié affiche une progression de +0,1%, la première significativement positive depuis le troisième trimestre de 2002 (cf. graphique 1).

Par ailleurs, l'indicateur mensuel d'évolution de l'emploi salarié au mois d'avril suggère une croissance de 0,2% de l'emploi hors intérim. L'emploi intérimaire baisse quant à lui de 0,2%

L'emploi salarié marchand se redresserait dès le deuxième trimestre de 2004, avec une création d'environ 15 000 emplois (+0,1%) compensant ainsi les pertes du premier trimestre. Le second semestre de 2004 confirmerait cette reprise avec environ 40 000 emplois supplémentaires. Ainsi, l'année 2004 se

solderait par une création de 40 000 emplois, soit une progression de +0,3% en glissement annuel (cf. graphique 2).



**Note :**  
L'équation économétrique permettant la prévision du volume d'heures travaillées a été exposée dans un dossier de la note de conjoncture de décembre 2003.

La contribution de la politique d'aide à l'emploi marchand a été en 2003 plus faible que l'année précédente (-17 000 emplois). En 2004, elle deviendrait neutre (entre -1 000 et -2 000 emplois par rapport à 2003) :

- les mesures générales d'aide à l'emploi marchand<sup>(1)</sup> auraient un effet très légèrement positif : les dispositifs d'abaissement de charges prévus par la loi « Fillon » compenseraient les effets liés au rattrapage du Smic horaire (cf. encadré de la fiche « salaires »).
- l'impact des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand serait moins en baisse qu'en 2003. En effet, les Contrats Initiative Emploi (CIE) et les exonérations à l'embauche (notamment les Contrats Jeunes en Entreprise) poursuivraient leur montée en charge et auraient un effet positif sur l'emploi en 2004. Toutefois, ces créations d'emplois ne seraient pas suffisantes pour compenser en 2004 la baisse progressive du nombre de bénéficiaires du dispositif d'abattement en faveur de l'embauche à temps partiel consécutive à son arrêt fin 2002.
- le Revenu Minimum d'Activité (RMA)<sup>(2)</sup> concernant le secteur marchand créerait moins d'emplois que prévu initialement dans la loi de finances, en raison des délais observés dans la mise en place de ce dispositif dans les régions.

### ...et la croissance de la productivité par tête augmenterait nettement tout au long de l'année 2004

Dans le contexte d'activité soutenue et de baisse de l'emploi, la productivité a augmenté fortement au début de l'année 2004 (+1,6% en glissement annuel à la fin du premier trimestre). Avec un emploi encore peu dynamique par rapport à l'activité, sa progression dépasserait sa tendance de long terme aux deuxième et troisième trimestres de 2004. Elle la rejoindrait au quatrième trimestre (cf. graphique 3). En moyenne annuelle sur 2004, la productivité accélélerait nettement (+2,1% après +0,4% en 2003).

### La baisse de l'emploi salarié industriel s'atténuerait légèrement en fin d'année 2004

En repli depuis l'été 2001, l'emploi salarié industriel a poursuivi sa baisse en 2003. L'industrie a en effet perdu 100 000 emplois, soit -2,4% en glisse-

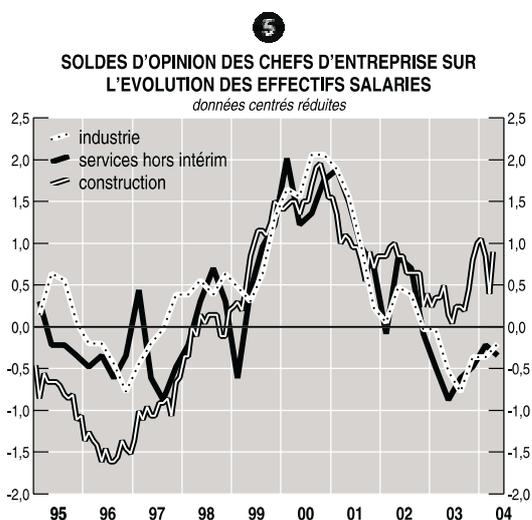
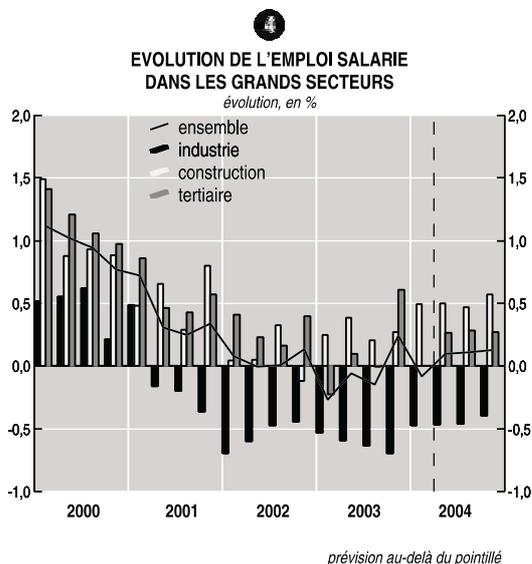
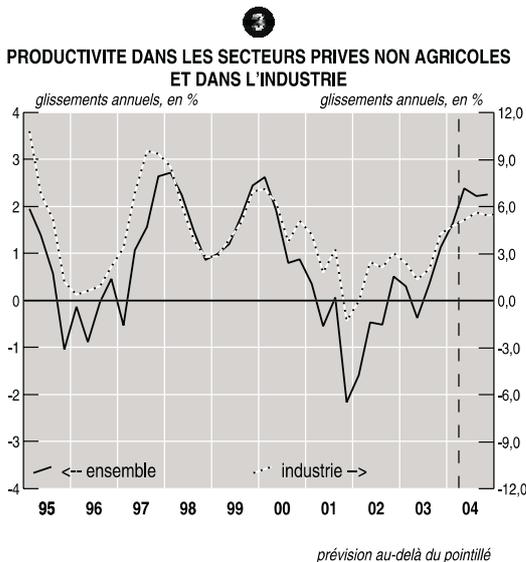
(1) Les mesures générales d'aide à l'emploi marchand comprennent des mesures comme la réduction du temps de travail, la baisse de la TVA dans le secteur du bâtiment, les allègements de cotisations, etc...

(2) Le RMA a été créé par la loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation du RMI et création du RMA.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements trimestriels taux d'évolution en % - CVS								Glissements annuels taux d'évolution en % CVS			Niveau de fin d'année en milliers - CVS		
	2003				2004				2002	2003	2004	2002	2003	2004
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.						
<b>Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>15472</b>	<b>15436</b>	<b>15476</b>
Industrie	-0,5	-0,6	-0,6	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-2,2	-2,4	-1,8	4063	3965	3894
Industries agro-alimentaires	0,1	0,0	-0,3	-0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,6	0,3	580	576	578
Énergie	-0,8	-0,2	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	0,1	-1,0	-1,8	-0,6	241	237	235
Industrie manufacturière	-0,6	-0,7	-0,7	-0,8	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5	-2,7	-2,8	-2,2	3242	3152	3081
dont :														
Biens de consommation	-0,9	-0,9	-0,7	-0,5	-0,8	-	-	-	-2,9	-3,0	-	683	662	-
Automobile	0,0	0,2	-0,5	-0,2	-0,3	-	-	-	-1,8	-0,6	-	293	291	-
Biens d'équipement	-0,6	-0,9	-0,8	-1,0	0,0	-	-	-	-2,6	-3,3	-	814	787	-
Biens intermédiaires	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-	-	-	-2,8	-2,9	-	1453	1411	-
Construction	0,2	0,4	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	1,1	2,0	1268	1283	1309
Tertiaire essentiellement marchand	-0,2	0,1	0,0	0,6	0,0	0,3	0,3	0,3	1,2	0,5	0,8	10140	10189	10273
dont :														
Commerces	0,4	0,4	0,0	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	1,0	1,2	1,4	2984	3019	3061
Transports	0,1	-0,1	0,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,3	1,4	0,2	0,7	1078	1081	1089
Services marchands (y compris intérim)	-0,6	0,0	-0,1	0,9	-0,2	0,2	0,3	0,2	1,4	0,3	0,5	5376	5390	5419
Activités financières	-0,4	-0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	-0,4	0,8	702	700	705
<b>Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>6744</b>	<b>6719</b>	<b>6671</b>
<b>EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>24697</b>	<b>24627</b>	<b>24613</b>

■ Prévission  
(1) Secteurs EB-EP



ment annuel. La baisse régulière de l'emploi s'est poursuivie lors du premier trimestre de 2004 : 20 000 postes y ont été supprimés (-0,5%), essentiellement dans l'industrie manufacturière (-0,6%). Néanmoins, cette baisse s'atténuerait légèrement en fin d'année. En effet, à partir du second semestre de 2004, l'emploi commencerait à profiter du fort regain d'activité observé en fin d'année 2003. Ainsi, l'évolution de l'emploi industriel serait de -0,8% au second semestre de 2004, après -1,0% au premier semestre (cf. graphique 4). Cette amélioration relative est déjà visible dans l'indicateur mensuel d'évolution de l'emploi dans l'industrie, qui indique que ce secteur supprime moins d'emplois que les mois précédents, avec -0,1% en avril.

Dans l'industrie manufacturière, l'emploi baisserait de 1,1% au deuxième semestre de 2004, après -1,2% lors du premier semestre. Du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004, environ 70 000 emplois industriels disparaîtraient.

Les gains de productivité dans l'industrie (cf. graphique 3) seraient réguliers au cours de l'année 2004 : la progression amorcée dès le second semestre de 2003 se tasserait ensuite autour de sa tendance de long terme.

### La croissance de l'emploi dans la construction confirmerait son accélération

Secteur le plus dynamique en terme de création d'emplois en 2003 avec 14 000 emplois supplémentaires (soit +1,1% en glissement annuel), la construction a continué d'embaucher au premier trimestre de 2004 : 6 000 nouveaux postes (+0,5%). L'opinion des chefs d'entreprises concernant l'évolution de l'emploi salarié dans la construction (cf. graphique 5) indique que cette croissance se poursuivrait au deuxième trimestre (+0,5%) et accélérerait lors du second semestre : +0,5% au troisième puis +0,6% au quatrième trimestre (cf. graphique 4). Du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004, 30 000 emplois seraient créés dans ce secteur (soit +2,0% en glissement annuel).

### L'emploi dans le tertiaire essentiellement marchand repartirait à la hausse

Étala sur les neuf premiers mois de 2003 (-0,1%), l'emploi salarié dans le tertiaire marchand s'est redressé à la fin de l'année 2003 (+0,6% au quatrième trimestre) sous l'impulsion de l'intérim (+6,6%). Ce redressement s'est confirmé au premier trimestre de 2004, alors même que l'intérim subissait une forte baisse (-5,0%). Lors du deuxième trimestre, cette croissance se consoliderait (+0,3%) et accélérerait légèrement sur le reste de l'année de 2004 (cf. graphique 4). Ce secteur créerait ainsi 80 000 emplois en 2004, soit +0,8% en glissement annuel. Le commerce continuerait de créer des postes de façon ré-

gulière en 2004 : +0,4% sur chacun des trois derniers trimestres de 2004, soit environ 40 000 emplois sur l'ensemble de l'année 2004.

L'emploi dans les services marchands retrouverait également un rythme de croissance positif. Après un repli de 0,2% au premier trimestre de 2004 (malgré une croissance de +0,4% hors intérim), le nombre de postes augmenterait de +0,3% par trimestre au cours des trois derniers trimestres de 2004. Le secteur des services aux entreprises (hors emploi intérimaire) confirmerait le retour des créations d'emploi qui accéléreraient progressivement au cours de l'année 2004.

### **L'emploi salarié dans le secteur essentiellement non marchand reculerait tout au long de 2004**

En 2003, l'emploi salarié dans le secteur essentiellement non marchand a diminué (-0,4% en glissement annuel), dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (-0,2%) et surtout dans les administrations publiques et associations (-0,6%). Pour l'année 2004, cette tendance s'accroîtrait dans l'ensemble du secteur.

La hausse de l'emploi tertiaire non marchand non aidé en 2003 a été compensée par le net repli du nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi non marchand : le nombre d'emplois jeunes ainsi que celui des bénéficiaires d'un Contrat Emploi Solidarité (CES) ou d'un Contrat Emploi Consolidé (CEC) ont fortement diminué.

Cette tendance devrait se prolonger en 2004 : les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand seraient à nouveau en baisse, particulièrement pour les CES et les départs d'emplois jeunes se poursuivraient à un rythme soutenu.

Ces baisses auraient pu être en partie compensées par la montée en charge de deux dispositifs récents, le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS<sup>(3)</sup>) dans son volet « association » et le Revenu Minimum d'Activité (RMA) dans sa partie non marchande. Cependant, si ces mesures sont effectives depuis le début de l'année 2004, leur montée en charge se trouve retardée. Sur l'année 2004, les effets sur l'emploi de ces deux nouvelles mesures seraient donc limités, si bien que le secteur tertiaire essentiellement non marchand perdrait 47 000 emplois (-0,7% en glissement annuel).

### **L'emploi total serait à nouveau en hausse à la fin de l'année 2004**

En raison du repli de l'emploi salarié concurrentiel et de la forte baisse du nombre de bénéficiaires dans le secteur non marchand aidé, l'emploi total a baissé en 2003 : -70 000 emplois après +127 000 en 2002. En 2004, l'emploi total poursuivrait sa baisse au premier trimestre, se stabiliserait sur les deux trimestres suivants, puis amorcerait une hausse à la fin de l'année grâce à la reprise des embauches dans le secteur marchand ; sur l'ensemble de l'année, l'emploi total reculerait d'environ 15 000 postes. ■

*(3) Le « CIVIS » s'applique suite au décret n° 2003-644 du 11 juillet 2003.*

# Chômage

Depuis le début de l'année 2004, le chômage a diminué en partie sous l'effet de la modification du régime d'indemnisation de l'Unédic en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. À la fin du mois d'avril 2004, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 664 000 personnes et le taux de chômage à 9,8%.

Avec une baisse de l'emploi total sur les six premiers mois de 2004, le chômage progresserait pour s'établir à 9,9% à l'issue du premier semestre de 2004. Il se stabiliserait ensuite au cours du second semestre de l'année puis amorcerait une baisse, à la faveur de l'accélération des créations d'emplois attendue en fin d'année. Le taux de chômage atteindrait 9,8% à la fin de l'année 2004.

## La hausse du chômage s'est ralentie en 2003

La remontée du chômage, amorcée à la mi-2001, a été forte en 2003 (+183 000 chômeurs) comme en 2002 (+153 000 chômeurs). Si la hausse s'est accélérée sur le premier semestre de l'année 2003 (+130 000 chômeurs après +86 000 au second semestre de 2002), elle s'est néanmoins ralentie au cours du second semestre de l'année (+53 000 chômeurs). De fait, le taux de chômage s'est stabilisé à partir de l'automne.

Après s'être établi à 9,9% à la fin du mois de décembre 2003, le taux de chômage au sens du BIT a atteint 9,8% à la fin du mois d'avril 2004. Depuis le début de l'année 2004, le chômage est en baisse

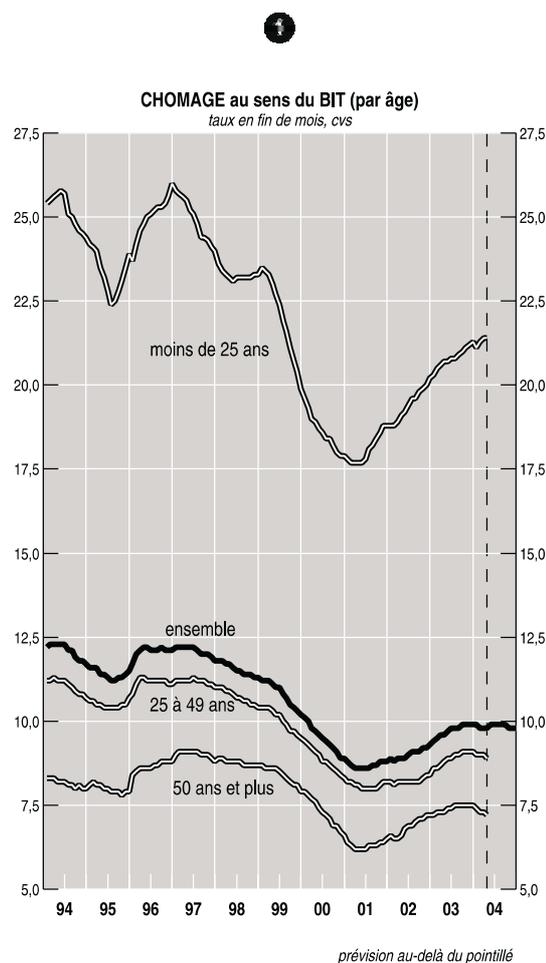


TABLEAU 1 : TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT <sup>(1)</sup>

	Niveaux en fin de période, CVS												(en %)		
	2002				2003				2004				Moyennes annuelles		
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	2002	2003	2004
<b>Ensemble</b>	8,9	9,0	9,1	9,3	9,6	9,8	9,9	9,9	9,8	9,9	9,9	9,8	9,0	9,7	9,9
Moins de 25 ans	18,9	19,4	19,8	20,2	20,6	20,8	21,0	21,3	21,4	-	-	-	19,4	21,1	-
25 à 49 ans	8,2	8,2	8,2	8,4	8,7	8,9	9,1	9,1	9,0	-	-	-	8,2	8,9	-
50 ans et plus	6,5	6,9	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5	7,5	7,3	-	-	-	6,8	7,3	-

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi en continu parus en avril 2004.

**TABLEAU 2 : BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE**

(cvs, en milliers)

	Glissements annuels				Glissements semestriels							
	2001	2002	2003	2004	2001		2002		2003		2004	
					1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.
(1) Population active tendancielle	191	148	126	107	96	95	79	69	64	62	58	49
(2) Effets de flexion du chômage	3	-13	-21	-1	2	2	-7	-7	-13	-8	-4	3
(3) Effet retrait d'activité	45	58	13	-84	8	37	31	28	8	5	-33	-50
<i>dont : Préretraites</i>	43	45	12	10	1	27	27	19	9	4	7	2
<b>(4) Offre de travail potentielle = (1)+(2)+(3)</b>	<b>239</b>	<b>194</b>	<b>118</b>	<b>22</b>	<b>105</b>	<b>133</b>	<b>103</b>	<b>90</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
(5) Emploi total	262	127	-70	-15	153	109	77	50	-59	-11	-34	19
<i>dont : Emploi salarié EB-EP</i>	248	34	-36	40	158	90	12	22	-50	14	3	37
<i>Emploi non marchand aidé</i>	-18	-13	-107	-110	-16	-2	17	-29	-47	-60	-62	-48
(6) Contingent	-24	0	0	0	-11	-14	0	0	0	0	0	0
(7) Chômeurs BIT	9	152	183	-20	-72	80	57	96	130	53	-3	-17
<b>(8) Population active observée</b>	<b>246</b>	<b>279</b>	<b>114</b>	<b>-35</b>	<b>70</b>	<b>176</b>	<b>133</b>	<b>146</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>-37</b>	<b>2</b>
<b>(9) Défaut de bouclage = (8)-(4)</b>	<b>8</b>	<b>85</b>	<b>-4</b>	<b>-58</b>	<b>-35</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>-17</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>

Préviation

(-33 000 chômeurs entre les mois de janvier et d'avril 2004), en partie sous l'effet des modifications du régime d'indemnisation des chômeurs<sup>(1)</sup>.

### La progression du chômage des jeunes commencerait à ralentir en 2004

Entre avril 2003 et avril 2004, le taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) a augmenté de 0,7 point (+0,7 point pour les hommes et +0,6 point pour les femmes). Il s'établit ainsi à 21,4% à la fin du mois d'avril 2004 (20,4% pour les hommes de cette classe d'âge et 22,6% pour les femmes).

Depuis janvier 2002, le chômage des jeunes n'a cessé de progresser, augmentant de 47 000 chômeurs en 2002 et de près de 40 000 en 2003. Si les femmes étaient moins touchées que les hommes en 2002, la hausse du chômage des jeunes observée en 2003 a concerné hommes et femmes de façon comparable.

Sur le début de l'année 2004, le chômage des jeunes de moins de 25 ans est en légère augmentation, cette hausse concernant exclusivement les hommes. Ainsi, les écarts observés entre les taux de chômage masculin et féminin de cette classe d'âge tendent à se réduire : de plus de 4 points supérieur à celui des jeunes hommes au début de l'année 2002, le taux de chômage des jeunes femmes dépasse celui des jeunes hommes de 2,2 points à la fin d'avril 2004.

Avec un marché du travail segmenté en France, les jeunes sont traditionnellement plus marqués par les fluctuations conjoncturelles que leurs aînés. En effet, en moyenne sur l'année 2003, 49% des jeunes salariés occupaient un emploi à « durée limitée »<sup>(2)</sup> contre seulement 9% des salariés de plus de 25 ans.

Or ce type d'emploi s'ajuste plus rapidement aux fluctuations de l'activité. Ainsi, l'emploi intérimaire, qui concerne surtout les hommes jeunes (10% d'entre eux seraient intérimaires contre 5% des jeunes femmes), s'était fortement replié sur le début de l'année 2003 avec le fléchissement de l'activité. De plus, la montée du chômage des jeunes en 2003 s'explique par le repli du nombre de bénéficiaires des mesures de politique d'aide à l'emploi (cf. fiche « emploi »). Pour l'année 2004, la politique de l'emploi à destination des jeunes serait en revanche plus favorable : même si les sorties de contrat « emplois-jeunes » se poursuivraient à un rythme soutenu, les entrées en alternance augmenteraient et le contrat jeune en entreprise continueraient sa montée en charge.

(1) Avec la modification du régime d'indemnisation des chômeurs, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les durées d'indemnisation sont dorénavant plus courtes et les conditions d'accès plus strictes. Les changements se sont appliqués de manière rétroactive aux bénéficiaires encore indemnisés au 31 décembre 2003 dont le début d'indemnisation était antérieur à janvier 2003. Ainsi, un nombre important de chômeurs ont cessé d'être indemnisés le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et les absences au contrôle observées par l'ANPE pour janvier 2004 se sont fortement accrues, entraînant une baisse inhabituelle des flux de demandeurs d'emploi inscrits. Or, le calcul mensuel des taux de chômage au sens du BIT s'appuie en partie sur la variation du nombre de certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Le nombre de chômeurs au sens du BIT calculé pour les premiers mois de 2004 a donc été en partie sous-estimé en raison de l'impact de cette réforme. Les décisions récentes laissent prévoir une inversion du phénomène qui n'affecterait pas, au total, l'évolution du chômage entre fin 2003 et fin 2004.

(2) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé (source : enquête emploi en continu).

## **Le chômage des femmes âgées de 25 à 49 ans reste toujours nettement plus élevé que celui des hommes du même âge**

La hausse du chômage des actifs de 25 à 49 ans a été forte sur l'année 2003 : +121 000 chômeurs supplémentaires sur la période. Contrairement aux autres classes d'âge, l'augmentation au cours de l'année 2003 a été beaucoup plus forte que celle observée sur l'année 2002 (+37 000 chômeurs en 2002). Dans un contexte de baisse de l'emploi salarié, la hausse du chômage a été concentrée sur le premier semestre de 2003 (+90 000 chômeurs). Elle s'est ensuite ralentie sur le second semestre de l'année (+32 000 chômeurs). Depuis le début de l'année 2004, le nombre de chômeurs de cette classe d'âge a diminué : -30 000 chômeurs entre la fin du mois de décembre 2003 et la fin du mois d'avril 2004, malgré un emploi salarié toujours mal orienté. Ainsi, à la fin du mois d'avril 2004, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'établit à 8,9%. En hausse de 0,1 point en un an, il retrouve son niveau de la mi-2003.

Le taux de chômage des hommes de 25 à 49 ans, qui s'était stabilisé au cours de l'année 2002 à un taux proche de 7,0%, a repris sa progression depuis le début de l'année 2003 pour atteindre 7,9% à la fin du mois de décembre 2003. Depuis le début de l'année 2004, le taux de chômage des hommes de 25 à 49 ans est en légère diminution ; il s'établit à 7,8% à la fin du mois d'avril 2004. En revanche, le taux de chômage des femmes de 25 à 49 ans a augmenté continuellement depuis le troisième trimestre de 2002 pour atteindre 10,5% à la fin du mois de décembre 2003. Il est en diminution depuis le début de l'année 2004 et s'élève désormais à 10,2% à la fin du mois d'avril.

## **Les dispositifs de retrait d'activité influeraient sur le chômage des plus de 50 ans en 2004**

Alors que l'augmentation du chômage a été sensible en 2003 pour les moins de 50 ans, la hausse constatée chez les personnes de 50 ans et plus a été nettement plus faible en 2003 qu'en 2002 (+22 000 en 2003 après +68 000 en 2002). Le chômage des plus de 50 ans diminue sur le début de l'année 2004 (-15 000 chômeurs entre fin décembre 2003 et fin avril 2004).

Le taux de chômage des 50 ans et plus (7,5% à la fin du mois de décembre) a été stable pour les hommes comme pour les femmes sur l'ensemble de l'année 2003. En 2004, le taux de chômage est en baisse, à la faveur de la diminution du nombre de chômeurs et du ralentissement de la progression de la population active de cette classe d'âge. Le taux de chômage des plus de 50 ans s'établit ainsi à 7,2% à la fin du mois d'avril 2004. La baisse observée sur le début de l'année 2004 peut également être rapprochée de la nette augmentation en 2004 du nombre de bénéficiaires d'un retrait d'activité.

Malgré des niveaux de chômage comparables depuis la fin 2002, le taux de chômage des femmes de plus de 50 ans reste encore supérieur d'environ 1 point à celui des hommes. À la fin du mois d'avril 2004, le taux de chômage des femmes de plus de 50 ans s'établit à 7,7% tandis que celui des hommes du même âge est de 6,7%.

## **L'offre de travail ralentirait sur l'ensemble de l'année 2004 essentiellement sous l'effet des départs à la retraite des personnes ayant eu des carrières longues**

En 2004, l'accroissement de l'offre de travail serait nettement moins fort qu'en 2003 (+21 000 contre +118 000)<sup>(3)</sup>.

La part de la classe d'âge la plus active (25-49 ans) dans la population totale continue de diminuer, en lien avec le vieillissement de la population. Ainsi, la population active tendancielle continue de ralentir en 2004 (+107 000 en 2004 après +126 000 en 2003 et +148 000 en 2002).

En outre, la légère progression de l'emploi marchand se traduirait par un effet de flexion<sup>(4)</sup> faible sur l'ensemble de l'année 2004, décourageant environ 1 000 personnes supplémentaires d'entrer sur le marché du travail (contre 21 000 en 2003).

Enfin, les dispositifs de retrait d'activité (préretraites, départs en retraite anticipée et stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs)<sup>(5)</sup> contribueraient fortement au ralentissement de la population active. Leur effet net serait de -84 000 personnes en 2004 contre +13 000 en 2003. Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation<sup>(6)</sup> serait en baisse pour l'année 2004. Il en serait de même pour le nombre de bénéficiaires de dispositifs de préretraite tels que l'Arpe<sup>(7)</sup> et

(3) Les évolutions de la population active « potentielle » sont composées des variations de la population active tendancielle, des effets de la conjoncture sur les taux d'activité (flexion) et des effets des mesures de retraits d'activité sur la population active (stages, préretraites, retraites anticipées).

(4) Lorsque la conjoncture est mal orientée comme en 2003, notamment en terme d'emploi, une partie de la population renonce à entrer sur le marché du travail : c'est l'effet de flexion.

(5) Si le stock de bénéficiaires des dispositifs de retrait d'activité augmente, la population active potentielle en est diminuée d'autant. À l'inverse, s'il diminue, la population active potentielle augmente.

(6) Sont comptés ici les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE) individuels ou collectifs ainsi que les Stages d'Accès à l'Emploi (SAE).

(7) Allocation de Remplacement Pour l'Emploi.

l'ASFNE<sup>(8)</sup>. En revanche, le stock de bénéficiaires du dispositif Cats<sup>(9)</sup> augmenterait à nouveau en 2004.

Pour autant, l'essentiel des mouvements de la population active serait dû à la possibilité de départ anticipé en retraite avant 60 ans, sous certaines conditions, pour les actifs ayant commencé à travailler jeunes et ayant eu des carrières longues<sup>(10)</sup>. Ainsi, suite à une montée en charge progressive du dispositif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'effet sur la population active serait d'environ 40 000 personnes au premier semestre de l'année 2004 et de 100 000 sur l'ensemble de l'année. Selon la Caisse Nationale

---

(8) Allocation Spéciale du Fond National de l'Emploi.

(9) Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés.

(10) Pour plus de détails sur le dispositif de départ en retraite anticipée, se reporter au dossier thématique « Quel ralentissement de la population attendre en 2004 ? » publié dans la note de conjoncture de décembre 2003.

(11) Cette hausse non conjoncturelle dépendrait très largement du comportement de réinscription des « recalculés », rendant ainsi l'exercice de prévision plus délicat.

d'Assurance Vieillesse, au 31 mars 2004, 38 000 demandes de retraite anticipée ont été déposées au titre de l'ensemble de l'année 2004.

### **Le taux de chômage augmenterait au milieu de l'année 2004 et reviendrait à 9,8% à la fin de l'année**

Dans un contexte de baisse de l'emploi total sur le début de l'année 2004, le taux de chômage au sens du BIT augmenterait au cours du deuxième trimestre de l'année 2004. De 9,8% à la fin du mois d'avril 2004, il atteindrait 9,9% à la fin juin. Cette hausse serait cependant en partie imputable à l'annulation de la convention Unédic par le Conseil d'Etat, entraînant mécaniquement la réinscription des chômeurs ayant perdu leur indemnisation en début d'année (chômeurs « recalculés »<sup>(11)</sup>). En l'absence de réforme du régime d'indemnisation, l'augmentation du chômage serait faible voire nulle au deuxième trimestre de 2004. Le taux de chômage se stabiliserait à 9,9% jusqu'à la fin du troisième trimestre, avant de s'infléchir pour s'établir à 9,8% à la fin de l'année 2004, avec l'amélioration prévue de l'emploi marchand. ■

# Salaires

Après avoir légèrement ralenti en fin d'année dernière, le salaire mensuel de base (SMB)<sup>(1)</sup> a progressé de 0,8% sur le premier trimestre de 2004, comme au premier trimestre de 2003. Sur un an, de mars 2003 à mars 2004, il a progressé de 2,4%, conservant un rythme de croissance semblable à celui observé depuis 2001 : la hausse du chômage a limité la progression des salaires, compensant au niveau agrégé l'effet de la revalorisation des minima légaux.

D'ici la fin de l'année 2004, le SMB accélérerait légèrement, essentiellement suite à une forte augmentation des prix à la consommation au deuxième trimestre. Les minima légaux, seront, de plus, fortement revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2004, le SMB croîtrait de 2,7%.

Pour les ouvriers, le salaire horaire de base (SHBO)<sup>(2)</sup> est plus dynamique que celui de l'ensemble des salariés : cette tendance se poursuivrait, puisqu'ils sont naturellement plus concernés que les autres catégories par les fortes hausses attendues des minima légaux.

Avec la reprise économique, le salaire moyen par tête accélérerait dans le secteur marchand, pour atteindre 2,5% en glissement annuel, les composantes variables des salaires (primes, heures supplémentaires notamment) jouant moins défavorablement qu'en 2003.

## En 2003, la progression du chômage a contribué à atténuer l'effet de la hausse des prix et de la revalorisation des minima légaux sur les augmentations salariales

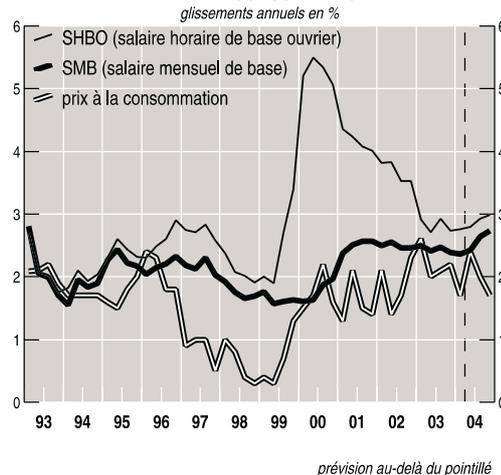
Selon les résultats provisoires de l'enquête trimestrielle Acemo du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,8% sur le premier trimestre

(1) Salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés et plus. Source : enquête Acemo du ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale.

(2) Salaire horaire de base des ouvriers des entreprises de 10 salariés et plus. Source : enquête Acemo du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

(3) Il s'agit du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, tous ménages, y compris tabac.

**SALAIRES MENSUELS, SALAIRES HORAIRES ET PRIX A LA CONSOMMATION**  
glissements annuels en %



de 2004 (de décembre 2003 à mars 2004), et de 2,4% sur un an (de mars 2003 à mars 2004). Malgré un léger ralentissement en fin d'année 2003, le rythme de progression du SMB resterait semblable à celui observé depuis trois ans : depuis mars 2001, le glissement annuel du SMB oscille entre 2,4 et 2,6%.

En 2003, deux facteurs ont contribué à la hausse des salaires. D'une part, la hausse des prix à la consommation, après un pic de 2,6%<sup>(3)</sup> en glissement annuel en mars, est restée résistante à la baisse tout au long de l'année. D'autre part, les minima légaux ont été fortement revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2003 : +3,4% en moyenne, contre +2,0% au 1<sup>er</sup> juillet 2002 dans les entreprises de 10 salariés et plus (cf. encadré). À l'inverse, la situation peu favorable sur le marché du travail, avec en particulier la hausse du taux de chômage (de 9,1% en septembre 2002 à 9,9% en septembre 2003), a certainement pesé sur les salaires.

La progression du salaire de base ouvrier est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des salariés. Cette différence de revalorisation avec les autres salariés a été constatée au moment de la revalorisation des minima légaux, les ouvriers étant davantage concernés, puisque plus présents parmi les salariés rémunérés au voisinage du Smic. Ainsi, selon les résultats de l'enquête Acemo, le SHBO a progressé de 2,7% en 2003. La progression des salaires horaires suit désormais exactement celle des salaires mensuels. En effet, en 2003, suite à l'assouplissement du dispositif d'aménagement et de réduction du temps

**TABLEAU : INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT  
INDICE DU SALAIRE MENSUEL BRUT DE BASE ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE**

(évolution en %)

	Glissements trimestriels						Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2003		2004				2002	2003	2004	2002	2003	2004
	3 <sup>e</sup> T	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T	4 <sup>e</sup> T.						
<b>Données non CVS (en fin de mois)</b>												
Indice des traitements bruts de la Fonction publique	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,5	1,4	0,7	0,5
Indice brut en pouvoir d'achat	-0,5	-0,5	-0,3	-0,6	-0,1	-0,2	-1,0	-2,2	-1,2	-0,5	-1,3	-1,5
<b>Données CVS (moyennes trimestrielles)</b>												
Salaire mensuel de base (SMB) <sup>(1)</sup>	0,7	0,3	0,8	0,6	0,9	0,4	2,5	2,4	2,7	2,5	2,4	2,5
SMB en pouvoir d'achat	0,2	-0,2	0,0	0,0	0,8	0,2	0,2	0,2	1,0	0,7	0,2	0,5
Salaire horaire de base des ouvriers (SHBO)	1,0	0,3	0,9	0,6	1,1	0,4	3,5	2,7	3,0	3,7	2,9	2,8
SMIC (horaire)	5,3	0,0	0,0	0,0	5,8	0,0	2,4	5,3	5,8	3,2	3,9	5,6
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures) <sup>(2)</sup>	2,3	0,0	0,0	0,0	2,8	0,0	1,8	2,3	2,8	2,3	2,1	2,6
Indice des prix à la consommation (tous ménages, y compris tabac)	0,5	0,5	0,8	0,6	0,1	0,2	2,3	2,2	1,7	1,9	2,1	2,0
Salaire moyen par tête (SMPT) <sup>(3)</sup>												
- dans les administrations publiques (APU)	0,5	0,7	0,8	0,6	0,8	0,6	3,7	2,3	2,8	4,4	2,5	2,6
- dans le secteur marchand non agricole (SMNA)	0,6	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7	2,1	1,9	2,4	2,1	1,7	2,1

■ Prévission

(1) Le salaire mensuel de base (SMB) est mesuré par l'enquête Acemo et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

(2) Moyenne des garanties mensuelles pondérée par les effectifs en bénéficiant.

(3) Contrairement à l'indice des traitements de la Fonction publique et au SMB, le SMPT tient compte de l'ensemble de la rémunération des salariés.

de travail, la durée collective moyenne du travail<sup>(4)</sup>, dans les entreprises de dix salariés et plus du secteur concurrentiel non agricole, est restée pratiquement inchangée à près de 35,7 heures hebdomadaires.

### Les minima légaux seront fortement revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2004...

Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, la convergence du Smic mensuel calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires et des différentes garanties mensuelles, entamera sa deuxième étape, selon le même mécanisme qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2003 (cf. encadré). Toutefois, le glissement annuel des prix à la consommation (hors tabac, des ménages ouvriers et employés) du mois de mai, qui sert de base de calcul des revalorisations, est plus élevé en 2004 (+2,1%) qu'en 2003 (+1,6%). Ainsi, la revalorisation moyenne des bénéficiaires des minima légaux s'élèverait au 1<sup>er</sup> juillet 2004 à 3,9%, après 3,4% au 1<sup>er</sup> juillet 2003 dans les entreprises de 10 salariés et plus, et à 4,3% après 3,8% dans l'ensemble des entreprises.

(4) Il s'agit d'une durée moyenne contractuelle, qui ne tient pas compte des fluctuations conjoncturelles de la durée du travail (chômage partiel, heures supplémentaires, congés, absences pour maladie, etc.).

### ...et contribueraient à la hausse du pouvoir d'achat des salaires au second semestre de 2004

En juin 2004, la progression du SMB en glissement annuel se maintiendrait à 2,4%. Quant aux prix à la consommation, leur glissement annuel atteindrait également 2,4% en juin. De ce fait, les gains de pouvoir d'achat du SMB seraient nuls de juin 2003 à juin 2004.

Par la suite, sur le second semestre 2004, le SMB accélérerait, sous l'impulsion de la diffusion de la hausse des minima légaux dans le bas de la hiérarchie salariale et grâce aux négociations salariales qui devraient prendre en compte, du moins en partie, l'inflation élevée enregistrée ce printemps. De plus, la légère amélioration du marché du travail, caractérisée par la stabilisation prévue du taux de chômage sur l'ensemble de l'année 2004, devrait créer un climat plus favorable aux salariés lors des négociations (cf. graphique 2).

Avec le ralentissement de l'inflation prévu pour le deuxième semestre, le salaire mensuel de base enregistrerait des gains de pouvoir d'achat, qui s'élèveraient à 1,0% en glissement annuel sur 2004, après de faibles évolutions en 2002 et 2003 (+0,2%).

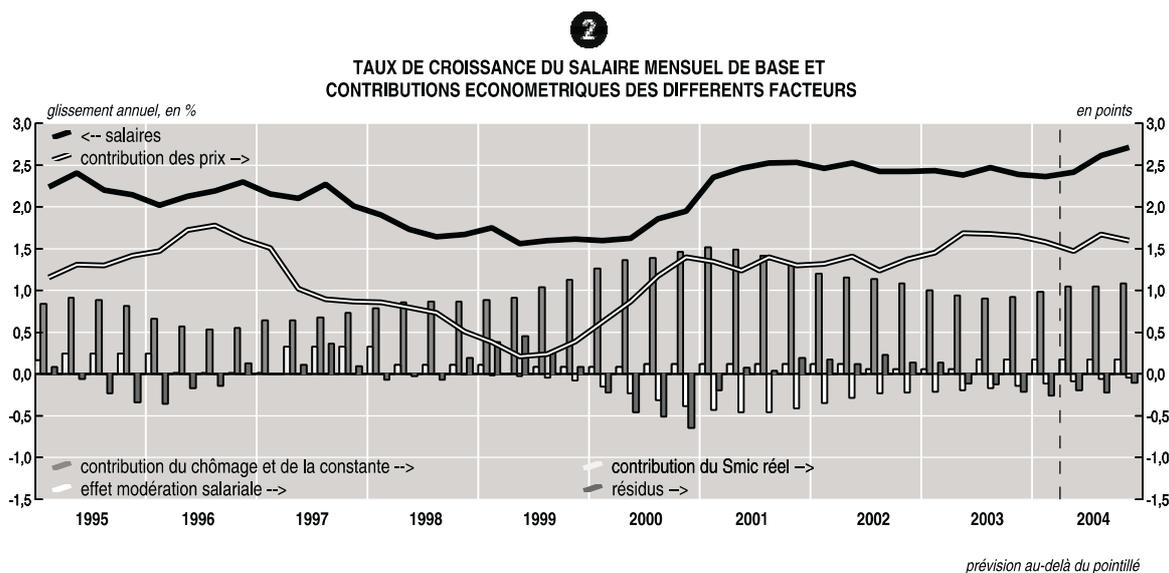
## Les salaires moyens par tête s'accroîtraient à la faveur de la reprise économique dans le privé

Dans le secteur marchand, les évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) dépendent du salaire de base, mais aussi d'autres éléments liés au cycle économique (versement de primes, rémunération des heures supplémentaires, évolution de la part des salariés à temps partiel...), qui accéléreraient en 2004. En effet, la croissance économique en 2003 a été peu favorable à l'octroi de primes ou encore à l'embauche de salariés à temps complet, ce qui a entraîné un ralentissement du SMPT. Avec l'amélioration des perspectives de croissance, ces facteurs seraient moins défavorables à la croissance des salaires. Le glissement annuel du SMPT marchand atteindrait ainsi 2,4% fin 2004 contre 1,9% fin 2003.

Dans les administrations publiques, le SMPT connaîtrait une accélération analogue plutôt liée à l'effet de la revalorisation de l'indice de traitements. Comme dans le secteur marchand, le SMPT dans les administrations publiques prend en compte l'ensemble de la rémunération, en particulier les primes et les effets des promotions individuelles : il pro-

gresserait de 2,8% en glissement annuel en fin d'année 2004, contre 2,3% un an plus tôt. Cette accélération traduit la hausse du point d'indice de base de la fonction publique de 0,5% au début de l'année. Aucune hausse du point d'indice de base de la fonction publique d'État n'est actuellement prévue d'ici décembre. Ensuite, avec la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> juillet, le minimum garanti de la fonction publique devrait être revalorisé de 0,8%. Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs concernés, cette augmentation aurait un impact négligeable sur le traitement moyen de base des fonctionnaires d'État. Enfin, l'accélération du SMPT est accentuée par la diminution des emplois aidés dans le secteur public : la baisse du nombre d'emplois à bas salaires fait augmenter mécaniquement le salaire moyen<sup>(5)</sup>. ■

(5) Tout d'abord, une partie des emplois aidés ne donne pas lieu à des salaires mais à des prestations sociales. Leur suppression entraîne donc une baisse de l'emploi mais pas de la masse salariale, ce qui rehausse les salaires. Ensuite, la baisse des emplois aidés donnant lieu au versement de salaires conduit à un effet de structure sur le salaire moyen par tête. La disparition d'emplois parmi les moins rémunérés augmente en effet mécaniquement le salaire moyen.



### Note :

Les contributions sont calculées à partir du modèle économétrique de prévisions des évolutions de salaires de l'Insee (cf. dossier « Prévoir l'évolution des salaires en France », note de conjoncture de mars 2002). Les effets de la modulation salariale entraînée par la réduction du temps de travail sont estimés par ailleurs, à partir de données sur la durée moyenne du travail obtenue par l'enquête Acemo. Les résidus sont constitués de la part inexpliquée par les déterminants usuels de l'évolution des salaires (l'évolution des prix, le taux de chômage et l'évolution des minima légaux) et par les effets des dispositions légales sur le temps de travail (lois « Aubry » et « Fillon »).

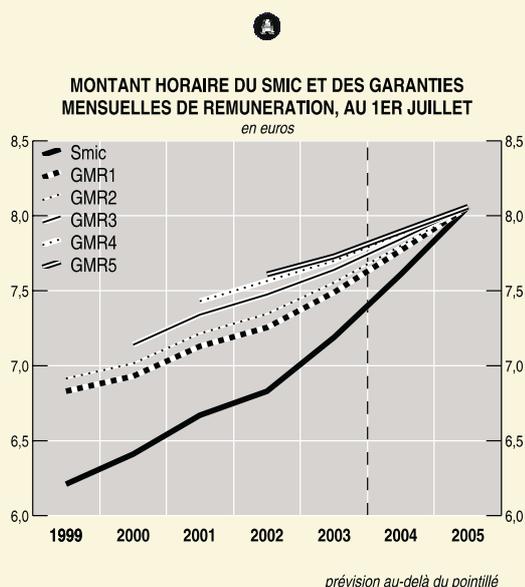
## ENCADRÉ : UNE ESTIMATION MACROÉCONOMIQUE DES EFFETS DE LA LOI « FILLON » SUR LES SALAIRES ET LE COÛT DU TRAVAIL

Le nouveau système de revalorisation des salaires minimaux prévue par la loi « Fillon »<sup>(1)</sup> est entré en vigueur en juillet 2003. Il remplace le système mis en place lors du passage aux « 35 heures »<sup>(2)</sup>, qui avait créé les garanties mensuelles de rémunération (GMR), qui s'appliquent aux salariés rémunérés au niveau du Smic lors de leur passage aux 35 heures. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, coexistent en effet sept niveaux de salaires mensuels minimaux : cinq niveaux de garanties mensuelles de rémunération selon leur date de passage aux 35 heures, le Smic « 35 heures » pour certains salariés embauchés après la mise en place des 35 heures dans leur établissement<sup>(3)</sup>, et le Smic « 39 heures » pour les salariés qui sont restés au régime des 39 heures.

Le nouveau système a pour objectif la convergence progressive des salaires horaires assurés par le Smic et les garanties mensuelles de rémunérations au 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il s'agit d'un alignement par le haut (cf. graphique A), qui maintient le pouvoir d'achat de la garantie mensuelle la plus élevée, et qui assure la croissance pendant trois ans du pouvoir d'achat du Smic et des autres garanties mensuelles. De ce fait, le pouvoir d'achat du Smic devrait croître de 11,4% sur trois ans, soit une moyenne de 3,7% par an. Par contre, le dispositif antérieur de revalorisation du pouvoir d'achat du Smic et des garanties mensuelles d'une valeur au moins égale à l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire moyen est suspendu jusqu'en 2005.

### Plus de deux millions de salariés bénéficient directement de la revalorisation des minima légaux

Un peu plus de deux millions de salariés<sup>(4)</sup>, soit environ 14 % de l'ensemble des salariés (hors intérimaires) des entreprises du secteur marchand non agricole, bénéficient annuellement des revalorisations des salaires



Hypothèse : 2,1 % d'inflation annuelle entre mai 2003 et mai 2005.

minimaux. Au 1<sup>er</sup> juillet 2002, ils se répartissaient entre deux populations de taille à peu près égales : 1 090 000 salariés (7%) ont bénéficié des augmentations du Smic, et 1 060 000 salariés (7%) ont bénéficié des augmentations des garanties mensuelles de rémunération. En raison du très faible nombre d'établissements passés au 35 heures depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, les proportions sont à peu près les mêmes au 1<sup>er</sup> juillet 2003 (cf. tableau 1).

Les différentes dispositions de la loi « Fillon » permettant d'assouplir les dispositions de la loi « Aubry II » sur le temps de travail, ainsi que le nouveau mécanisme d'allègement de charges n'incitent pas les entreprises qui

**Tableau 1 : Montants mensuels des Smic et des GMR au 1<sup>er</sup> juillet 2003 et proportion des salariés concernés**

(entre parenthèses : dénomination)	Montant mensuel pour les salariés à temps complet (en euros)	Proportion des salariés concernés (*) (en %)
Entreprises passées aux 35 heures...		
... entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 (GMR1)	1 136	0,3
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 (GMR2)	1 146	2,7
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2000 et le 30 juin 2001 (GMR3)	1 159	1,2
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2002 (GMR4)	1 168	2,7
... depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2002 (GMR5)	1 173	0,3
Smic horaire dans les entreprises à 35 heures	1 090	1,0
Smic horaire dans les entreprises à 39 heures	1 215	5,9
<b>Total</b>	-	<b>14,0</b>

(\*) Estimation réalisée à partir des enquêtes Acemo du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale : enquête annuelle sur les bénéficiaires des minima légaux au 1<sup>er</sup> juillet 2002 ; même enquête et enquêtes trimestrielles Acemo pour les salariés concernés par le GMR5 et le Smic horaire. Champ : ensemble des salariés (hors intérimaires) des entreprises du secteur marchand non agricole.

(1) Loi n°2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi. Pour une explication détaillée des mécanismes anciens et nouveaux de revalorisation des minima légaux, se reporter à l'encadré « Effet sur les salaires et sur le coût du travail de l'harmonisation des salaires minimaux », note de conjoncture de juin 2003, pp86-89.

(2) Loi 2000-37 du 19 janvier 2000 dite loi « Aubry II ».

(3) Ceux-ci bénéficient du même Smic horaire que les salariés restés aux 39 heures.

(4) D'après les résultats de l'enquête Acemo sur les bénéficiaires du Smic et des garanties mensuelles de rémunération, Dares, ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

## ENCADRÉ : UNE ESTIMATION MACROÉCONOMIQUE DES EFFETS DE LA LOI «FILLON» SUR LES SALAIRES ET LE COÛT DU TRAVAIL (SUITE)

étaient restés à 39 heures à passer à 35 heures : depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la durée hebdomadaire moyenne du travail est restée quasiment inchangée. Les proportions des salariés bénéficiaires de chaque salaire minimum devraient donc rester inchangées au 1<sup>er</sup> juillet 2004, par rapport à celles du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

### Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, comme au 1<sup>er</sup> juillet 2003, le nouveau mécanisme de revalorisation des salaires minimaux entraînerait une hausse de 0,2 point du salaire moyen

Une fois déterminé le nombre de salariés rémunérés au niveau de chaque salaire minimal, il suffit, pour estimer l'impact du nouveau système de revalorisation, de calculer pour chaque salaire minimal la différence de taux d'évolution induite par le changement de dispositif. Pour évaluer l'impact moyen sur l'ensemble des bénéficiaires des minima légaux au 1<sup>er</sup> juillet 2003, nous pondérons chaque taux d'évolution par la part des salariés au Smic dans l'effectif total (cf. tableau 2).

Le salaire mensuel de base (SMB) ne porte que sur les entreprises de 10 salariés et plus (champ de l'enquête Acemo). Sur ce champ, la revalorisation moyenne des minima légaux serait de 3,4%, soit 1,3 point de plus que celle calculée sans changement de loi. Selon l'estimation économétrique utilisée par l'Insee pour prévoir les salaires<sup>(5)</sup>, une hausse de 1% du Smic entraîne une augmentation supplémentaire de 0,11% du SMB. Les premiers effets sur le SMB du mécanisme d'harmonisation auraient été ainsi de 0,14 point<sup>(6)</sup>. L'effet sur le salaire moyen par tête (SMPT) dans les secteurs concurrentiels non agricoles, qui prend en compte les petites entreprises, serait plus élevé, de l'ordre de 0,2 point<sup>(7)</sup>.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, l'évolution des revalorisations réelles (hors effet « prix ») des salaires minimums serait identique à celle de 2003. Par conséquent, au 1<sup>er</sup> juillet 2004,

l'effet sur les différents indicateurs de salaires moyens serait identique à celui de 2003 : de l'ordre de 0,15 point sur le SMB et de 0,2 point sur le SMPT.

Les différences de revalorisations entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2004 ne résulteraient donc que d'un effet « prix », suite à l'accélération des prix à la consommation ce printemps : en effet, la hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages employés et ouvriers, hors tabac<sup>(8)</sup>, s'élève à 2,1% de mai 2003 à mai 2004, contre 1,6% de mai 2002 à mai 2003. La revalorisation moyenne des minima légaux devrait donc s'élever à 4,3% en juillet 2004, après 3,8% en juillet 2003 (cf. tableau 3).

### La réforme du système d'allègements sur les bas salaires, engagée en juillet 2003, aboutira à un allègement uniformisé en juillet 2005

Parallèlement à la convergence des niveaux de salaires minimaux, la loi « Fillon » révisé le système des allègements de charges sur les bas salaires, qui vise deux objectifs : compenser la hausse de coût du travail liée aux fortes revalorisations du Smic, et aboutir en juillet 2005 à un système d'exonérations uniformisé pour toutes les entreprises, quelle que soit la durée de travail des salariés :

- pour les entreprises à 35 heures, l'allègement prévu par la loi « Aubry II » a été remplacé le 1<sup>er</sup> juillet 2003 par le nouvel allègement « Fillon », dont le montant maximal

(5) Cf. dossier « Prévoir l'évolution des salaires en France », dossier de la note de conjoncture de mars 2002.

(6) soit  $0,11 * 1,3\%$ .

(7) Exactement  $0,19\% = 0,11 * 1,7\%$  si l'on suppose que l'élasticité du SMPT au Smic réel est égale à celle du SMB au Smic réel, 1,7% étant la revalorisation moyenne pour toutes les entreprises.

(8) Il s'agit de l'indice pris comme référence pour les revalorisations des minima légaux ; il diffère quelque peu de l'indice des prix, tous ménages, y compris tabac, qui est le plus souvent utilisé pour l'analyse économique.

**Tableau 2 : Augmentation des minima légaux au 1<sup>er</sup> juillet 2003**

	Revalorisation découlant de la loi « Fillon » (prévision) (1)	Revalorisation qui aurait eu lieu selon l'ancien système (2)	Différence (1)-(2)	Part dans l'effectif total des salariés au Smic (*)	Part dans l'effectif total des salariés au Smic (*) Entreprises de 10 salariés ou plus
<i>(en %)</i>					
<b>Minimum légal</b>					
Smic horaire	+5,3	+2,2	+3,1	32	49
GMR1	+3,2	+2,0	+1,2	4	2
GMR2	+2,8	+2,0	+0,8	38	19
GMR3	+2,2	+2,0	+0,2	16	8
GMR4	+1,8	+2,0	-0,2	9	20
GMR5	+1,6	+2,0	-0,4	1	2
<b>Moyennes</b>					
Champ de l'enquête (≥10)	+3,4	+2,1	+1,3	-	-
Champ toutes tailles	+3,8	+2,1	+1,7	-	-

#### Hypothèses :

(1) Ces revalorisations ont été déterminées sur la base d'une évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac, ménages ouvriers et employés) de 1,6% de mai 2002 à mai 2003.

(2) Correspond à l'évolution des prix de mai 2002 à mai 2003, à laquelle s'ajoute l'évolution du pouvoir d'achat du salaire de base ouvrier (horaire pour le SMIC, mensuel pour les GMR) de mars 2002 à mars 2003.

(\*) Estimations ; cf. note (\*) du tableau 1.

**ENCADRÉ : UNE ESTIMATION MACROÉCONOMIQUE DES EFFETS DE LA LOI « FILLON » SUR LES SALAIRES ET LE COÛT DU TRAVAIL ( SUITE )**

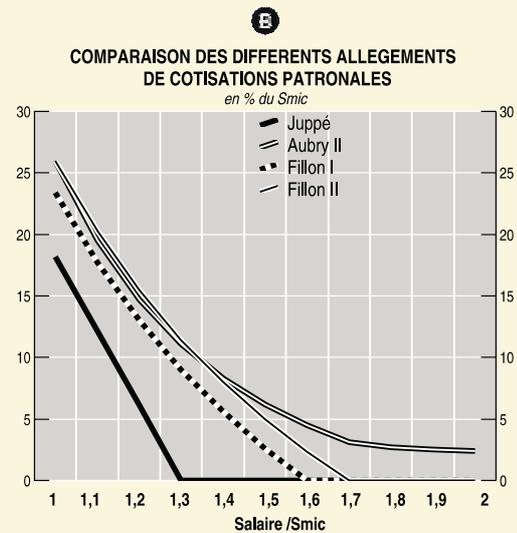
d'exonération est fixé à 26,0% du salaire au niveau du Smic, soit à un niveau équivalent à celui du montant prévu dans la loi « Aubry II » (cf. graphique B). Pour les tranches de salaires plus élevés, l'allègement « Fillon » sera moins avantageux : il s'annule au niveau de 1,7 Smic, alors que l'allègement « Aubry II » atteignait un plancher de 610 € par salarié à partir de 1,8 Smic.

- pour les entreprises restées à 39 heures, la loi prévoit le même allègement que pour les entreprises déjà passées aux 35 heures au 1<sup>er</sup> juillet 2005. D'ici là un dispositif transitoire a été institué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, avec un allègement maximal de 20,8% du salaire (23,4% au 1<sup>er</sup> juillet 2004), et une dégressivité jusqu'à 1,5 Smic (1,6 Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2004). Pour ces entreprises, cet allègement est plus avantageux que la ristourne « Juppé » dont elles bénéficiaient auparavant (18,2% d'allègement maximal et dégressivité jusqu'à 1,3 Smic), et ceci quelque soit le niveau de salaires (cf. graphique B).

Les entreprises à 35 heures ont ainsi généralement enregistré une baisse de leur exonération en juillet 2003. Cette exonération devrait se stabiliser, en termes réels, en 2004 et 2005. Pour les entreprises restées à 39 heures, il y a eu en juillet 2003 un surcroît d'exonération. Cette exonération va à nouveau augmenter en juillet 2004 et 2005.

**Sur trois ans, la mise place du nouveau système d'exonérations de charges équivaut à une baisse de 1,1 point du taux de cotisation**

Le chiffrage de l'impact du changement de système d'exonérations nécessite des données de salaires individualisés, les allègements « Aubry II » et « Fillon » octroyés à une entreprise dépendant du salaire de chaque employé de l'entreprise et de la durée collective de travail de l'entreprise. Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), qui constituent une source exhaustive sur les salaires dans le secteur concurrentiel non agricole, répondent à cette exigence. Pour ce calcul, nous utilisons



**Légende :**

Juppé : ristourne sur les bas salaires pour les entreprises à 39 heures avant le 1<sup>er</sup> juillet 2003.  
 Fillon I : montant de l'allègement au 1<sup>er</sup> juillet 2004, pour les salariés aux 39 heures (a remplacé au 1<sup>er</sup> juillet 2003 la ristourne Juppé).  
 Aubry II : allègement de charges pour les entreprises aux 35 heures.  
 Fillon II : a remplacé au 1<sup>er</sup> juillet 2003, l'allègement Aubry II pour les salariés à 39 heures. Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, il sera l'allègement unique pour toutes les entreprises.

les dernières DADS disponibles, c'est-à-dire de l'année 2001. Les variables servant au calcul des allègements sont le salaire mensuel brut en équivalent temps plein (EQTP) et le nombre d'heures rémunérées sur l'année<sup>(9)</sup>. Pour l'année 2003, le salaire brut est augmenté de l'évolution du SMB selon la catégorie socioprofessionnelle.

(9) Pour les salariés à temps partiel, les exonérations sont calculées sur la base d'un revenu en équivalent temps-plein, puis proratisées selon le nombre d'heures rémunérées.

**Tableau 3 : Une revalorisation moyenne particulièrement élevée en 2004**

	Revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) en %					Montant mensuel brut 2003 en €
	Revalorisation au 1 <sup>er</sup> juillet de l'année...					
	2000	2001	2002	2003	2004	
<b>Entreprises passées aux 35 heures...</b>						
... entre le 15 juin 1998 et le 30 juin 1999 (GMR1)	+1,45 %	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 3,2 %	+ 3,7 %	1 136
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 (GMR2)	+1,45 %	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 2,8 %	+ 3,3 %	1 146
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2000 et le 30 juin 2001 (GMR3)	---	+ 2,85 %	+ 1,8 %	+ 2,2 %	+ 2,7 %	1 159
... entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2002 (GMR4)	---	---	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 2,3 %	1 168
... depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2002 (GMR5)	---	---	---	+ 1,6 %	+ 2,1 %	1 173
Smic horaire dans les entreprises à 35 heures	+ 3,2 %	+ 4,05 %	+ 2,4 %	+ 5,3 %	+ 5,8 %	1 090
Smic horaire dans les entreprises à 39 heures	+ 3,2 %	+ 4,05 %	+ 2,4 %	+ 5,3 %	+ 5,8 %	1 215
<b>Moyenne des revalorisations pour les salariés rémunérés au niveau des minimas légaux (1)</b>						
Entreprises de 10 salariés et plus	+ 2,5 %	+ 3,5 %	+ 2,0 %	+ 3,4 %	+ 3,9 %	
Toutes entreprises	+ 2,7 %	+ 3,7 %	+ 2,1 %	+ 3,8 %	+ 4,3 %	

(1) Estimations ; cf. note (\*) du tableau 1.

## ENCADRÉ : UNE ESTIMATION MACROÉCONOMIQUE DES EFFETS DE LA LOI « FILLON » SUR LES SALAIRES ET LE COÛT DU TRAVAIL (SUITE)

Le montant des allègements « Aubry II » et « Fillon » diffère également selon que l'établissement employant le salarié a effectué ou non une réduction du temps de travail dans le cadre des lois « Aubry » ; il est donc nécessaire d'obtenir cette information au niveau des établissements. Pour cela, nous utilisons le fichier de déclarants établi par la Dares (ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale), qui est constitué des établissements demandant à bénéficier d'un allègement de cotisations sociales.

Nous sommes ainsi capables de calculer, au niveau de chaque établissement, l'allègement auquel il a droit en juillet 2003, 2004 et 2005 selon la loi « Fillon », ainsi que l'allègement auquel il aurait droit si l'exonération « Aubry II » était toujours en vigueur (cf. tableau 4).

Nous estimons d'abord l'impact des nouveaux allègements sur le taux d'exonération : « exonération de cotisations / masse salariale » en supposant notamment, faute d'avoir les informations à ce sujet, que la structure des salaires est restée inchangée de 2001 à 2003 : la rémunération de chaque salarié en 2003 est supposée égale à celle de 2001, augmentée de l'évolution du SMB de sa catégorie socioprofessionnelle<sup>(10)</sup>.

Sur trois ans, la réforme de la loi « Fillon » est équivalente, en moyenne pour les entreprises du secteur concurrentiel non agricole, à une baisse de 1,1 point de taux de cotisation (cf. tableau 4).

(10) Nous supposons également que la rémunération mensuelle de chaque salarié est constante sur l'année (elle est égale à 1/12ème de la rémunération annuelle). Les exonérations sont calculées à partir de ce salaire mensuel.

**Tableau 4 : Impact de la loi « Fillon » sur les exonérations de cotisations sociales patronales**

Taux d'exonération (cotisations exonérées / masse salariale) en %		
Aubry 2	2,21	[1]
Juppé	0,96	[2]
Fillon 35h	1,57	[3]
Fillon 39h	1,82	[4]
Fillon 39h 2004	2,25	[5]
Fillon 39h 2005	2,70	[6]
Impact sur le taux d'exonération		
en juillet 2003	0,22	[3]+[4]-([1]+[2])
en juillet 2004	0,42	[5]-[4]
en juillet 2005	0,45	[6]-[5]
<b>Impact total</b>	<b>1,10</b>	<b>[3]+[6]-([1]+[2])</b>

### Globalement neutre en 2003, la loi « Fillon » entraînerait une légère baisse du coût du travail en 2004 et 2005

L'effet global macroéconomique sur le coût du travail est ensuite calculé comme suit :

Si COUT est le coût du travail total des entreprises, MS la masse salariale, CH l'ensemble des charges patronales dues par les entreprises (hors exonérations), et E l'ensemble des exonérations accordées aux entreprises, nous avons :  $COUT = MS + CH - E$

Si T est le taux de charges patronales, hors exonération ( $T = CH/MS$ ), non influencé par le changement de dispositif, et TE le taux d'exonération ( $TE = E/MS$ ), nous avons :  $COUT = (1 + T - TE)MS$

Au premier ordre, en log différenciant,

$$\dot{COUT} = \dot{MS} - \Delta TE / (1 + T - TE)_{-1}$$

L'impact de la loi « Fillon » sur l'évolution des coûts a ainsi pu être décomposé en deux effets : l'effet de la revalorisation des minima légaux sur les salaires  $\dot{MS}$ , et l'effet du nouveau système d'allègement sur les exonérations  $-\Delta TE / (1 + T - TE)_{-1}$ .

Au final, en 2003, le nouveau système d'exonérations compenserait globalement pour les entreprises le surcoût lié à la revalorisation des salaires minimums (cf. tableau 4). En 2004 et 2005, l'effet des nouvelles baisses de charges serait supérieur à l'effet de la hausse des salaires minimums, entraînant, en moyenne, une légère baisse de 0,1% du coût du travail. ■

**Tableau 5 : Impact de la loi « Fillon » sur le coût du travail**

	en %		
	2003	2004	2005
Impact de la revalorisation des salaires minimums	0,2	0,2	0,2
Impact du changement du système d'exonérations	-0,2	-0,3	-0,3
<b>Impact total de la loi Fillon sur le coût du travail</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>